



Document d'objectifs du site Natura 2000 du Val de Loire Bocager

Zone de Protection Spéciale **FR2612002**
Zone Spéciale de Conservation **FR2601017**

Tome 1 : Etat des lieux

Novembre 2020



Maître d'ouvrage/ Structure porteuse

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire – Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire
Suivi de la démarche : Sylvie Barnel, Julien Salandre

Opérateur

Setec Hydratec , Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Nelly Maublanc (Setec Hydratec), Emeline Cadé Estelle Cournez, Marie Peltier (CEN Allier), Sylvie Barnel, Julien Salandre (DDT 71)

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Emeline Cadé, Daniel Mayerau, Marie Peltier, Amandine Braem (CEN Allier)

Contribution / Synthèse / Relecture : Bertrand Dury (Chambre d'Agriculture de Saône et Loire), Catherine Brenon (Chambre d'agriculture de l'Allier), Brigitte Grand (LPO Bourgogne-Franche Comté), Claire Thiallier (DREAL Bourgogne-Franche-Comté), Marie Leblanc (CBNBP), Vincent Vilcot (SHNA)

Cartographie des habitats naturels

Cartographie réalisée par le CEN Allier (Amandine Braem, Romain Deschamps, Romain Lecomte, Emeline Cadé, Célia Bauclair, Pauline Accart, Valentin Thibault, Lilian Poncelet-Quintard)

Crédits photographiques (couverture)

Philippe Busser, CEN Allier, 2016, prise de vue aérienne des sites du Fleury et des Grands Verziaux

Marcel Dumas, CEN Allier, 2016, sterne pierregarin

Emeline Cadé, CEN Allier, 2016, saulaie blanche

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué aux réflexions ayant guidé l'élaboration de ce DOCOB actualisé et en particulier tous les participants aux ateliers de travail organisés en octobre et novembre 2019.

Ce document constitue le premier tome du Document d'objectifs Natura 2000 pour le site du Val de Loire bocager, qui en compte quatre :

Tome 1 : Etat des lieux

Tome 2 : Atlas cartographique et annexes de l'état des lieux

Tome 3 : Diagnostic et programmation

Tome 4 : Fiches actions

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	5
1.1	PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000	5
1.2	PRESENTATION GENERALE DES SITES	5
1.2.1	<i>Historique</i>	6
1.2.2	<i>Localisation et caractéristiques</i>	7
1.2.3	<i>Situation foncière</i>	9
1.2.4	<i>Gouvernance</i>	10
1.2.5	<i>Dispositif d'intervention</i>	11
1.2.6	<i>Mise en œuvre du précédent DOCOB</i>	12
1.2.7	<i>Articulation avec d'autres outils et dispositifs existants sur le territoire</i>	13
2	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE	17
2.1	DONNEES ABIOTIQUES GENERALES	17
2.2	LA DYNAMIQUE FLUVIALE	18
2.3	L'OCCUPATION DU SOL	20
2.4	ACTIVITES ET USAGES SUR LE SITE	22
2.5	ZOOM SUR L'ACTIVITE AGRICOLE	26
2.5.1	<i>Présentation générale de l'activité agricole</i>	26
2.5.2	<i>Tendances d'évolutions</i>	27
2.5.3	<i>Les MAEC et les prairies sensibles</i>	28
2.5.4	<i>Entretien du réseau bocager</i>	28

3	LA BIODIVERSITE DU SITE – MILIEUX, HABITATS ET ESPECES	29
3.1	LES GRANDS MILIEUX PRESENTS SUR LE SITE DIRECTIVE HABITATS (ZSC)	29
3.1.1	<i>Corridor Loire (milieux aquatiques et alluviaux)</i>	31
3.1.2	<i>Les milieux de transition</i>	33
3.1.3	<i>Les milieux agricoles</i>	34
3.1.4	<i>Les milieux arborés</i>	36
3.1.5	<i>Les milieux artificialisés</i>	37
3.2	LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	37
3.3	LES ESPECES FLORISTIQUES DU SITE	43
3.3.1	<i>Les espèces remarquables</i>	43
3.3.1	<i>Les espèces exotiques envahissantes</i>	51
3.4	LES ESPECES FAUNISTIQUES	56
3.4.1	<i>Présentation générale</i>	56
3.4.2	<i>Les mammifères : castor et loutre</i>	59
3.4.3	<i>Les poissons migrateurs</i>	60
3.4.4	<i>Les oiseaux</i>	62
3.4.5	<i>Les espèces d'intérêt communautaire</i>	66

1 Introduction

1.1 Présentation du réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ».

L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Le réseau comprend (en juin 2020) près de 30 000 sites pour les deux directives, couvrant près de 800 000 km² de surface terrestre (soit 18% du territoire de l'Union Européenne à 28) et 573 000 km² d'aire marine :

- 5 666 zones de protection spéciale pour les oiseaux (ZPS) ;
- 24 192 zones spéciales de conservation pour les habitats et les espèces (ZSC).

Toutes les informations statistiques relatives au réseau Natura 2000 sont disponible sur le site <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/dashboards/natura-2000-barometer>.

1.2 Présentation générale des sites

Le présent Document d'Objectifs (DOCOB) concerne les deux sites Natura 2000 suivants :

- La Zone de protection spéciale FR2612002 « Val de Loire bocager », site désigné au titre de la directive européenne Oiseaux,
- La Zone Spéciale de Conservation FR2601017 « Val de Loire bocager », site désigné au titre de la directive européenne Habitats-Faune-Flore.

Ces deux sites, dont les périmètres se superposent, seront désignés comme le site Natura 2000 « Val de Loire Bocager ».

La modification de périmètres ayant conduit à créer les nouveaux sites du Val de Loire bocager (d'Iguerande à Gannay-sur Loire) à partir des anciens sites du Val de Loire d'Iguerande à Decize) a eu lieu alors que le diagnostic était pour une bonne partie réalisé. Aussi certaines données utilisées pour l'élaboration du présent DOCOB, notamment les données naturalistes et les cartes des habitats naturels de ce DOCOB, se rapportent aux anciens périmètres ; cela fait alors l'objet de mentions explicites dans le reste du document.

1.2.1 Historique

Le site du Val de Loire Bocager a été pressenti pour intégrer le réseau Natura 2000 dès le milieu des années 90. Plusieurs étapes, rappelées ci-après, ont jalonné la définition de son périmètre et la mise en œuvre d’une animation sur le site.

La dernière a consisté à redécouper les sites ZPS FR2612002 « Vallée de la Loire de Iguerande à Decize » et ZSC FR2601017 « Bords de Loire entre Iguerande et Decize », dont les portions nord situées sur le département de la Nièvre (minoritaire en surface) ont été intégrées au site ligérien « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize » situé immédiatement en aval (constitué de la ZPS FR2612010 et la ZSC FR2600966).

Ce redécoupage a été validé lors du comité de pilotage du site le 7 février 2020, suite à une consultation des membres du COSUI entamée le 2 juillet 2019. Il a été motivé par la nécessité **d’améliorer la cohérence administrative des sites**, en alignant les limites de leur périmètre sur les frontières départementales (d’une part Allier / Saône-et-Loire, d’autre part Nièvre) ; et ainsi faciliter l’animation opérationnelle du DOCOB. Il a également été l’occasion d’adopter une nouvelle dénomination commune aux deux composantes du site et reflétant la nature du territoire dans lequel il s’inscrit.

Principaux jalons de l’histoire du site

Dates	Définition du périmètre	Gouvernance et animation
1994 et 1995	Proposition d’enveloppes de Sites d’Importance Communautaire SICs (futurs ZSC) : 1 auvergnat et 2 bourguignons, définis sur la base des inventaires des Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	
Décembre 2004	La Commission Européenne valide les 3 propositions de site, qui deviennent les SIC FR2600964, FR2600967 et FR83010205	
2003 et 2005	Consultations auvergnates et bourguignonnes pour la proposition de site ZPS	
06/01/2005	Premier arrêté de classement pour la ZPS FR2612002 « Vallée de la Loire de Iguerande à Decize »	
12/12/2005		1 ^{ère} réunion du comité de pilotage du site
2005 à 2008		Elaboration du premier DOCOB
25/01/2008		Validation du DOCOB par le comité de pilotage
Été 2009	Consultation sur le périmètre aboutissant à la fusion des 3 SICs en un site unique ZSC FR2601017 « Bords de Loire entre Iguerande et Decize »	
10/10/2010		Validation du DOCOB par arrêté préfectoral
3/11/2014	La ZSC est désignée par arrêté préfectoral (remplace le SIC)	
7/02/2020	Les deux périmètres de la ZSC et de la ZPS sont modifiés pour exclure la partie Nièvre qui sera rattachée au site Natura 2000 nivernais situé immédiatement à l’aval. Leurs nouveaux périmètres s’étendent donc de Iguerande à Gannay-sur-Loire. A cette occasion un nom plus représentatif a été choisi : le site Natura 2000 Val de Loire Bocager.	Les modifications de périmètre et le nouveau nom attribué au site ont fait l’objet d’un vote lors du Comité de Suivi du 7/02/2020 et ces propositions ont été acceptées à l’unanimité.

→ Carte 1 : Périmètre des sites Natura 2000

1.2.2 Localisation et caractéristiques

Le site Natura 2000 « Val de Loire Bocager » est situé dans la **vallée du fleuve Loire**, dans sa portion entre le département de Saône-et-Loire (région Bourgogne-Franche-Comté) et le département de l'Allier (région Auvergne-Rhône-Alpes). Il s'étend sur un linéaire sur **82 kilomètres** environ le long du fleuve Loire et couvre au total une surface de près de 20 000 ha ; la ZSC, qui est totalement incluse dans la ZPS désignée au titre de la Directive Oiseaux, n'en représente que la moitié.

Le site concerne **34 communes** regroupées dans 6 intercommunalités.

Décomposition de la superficie du site Val de Loire Bocager

	Totale	Bourgogne-Franche-Comté / Saône-et-Loire	Auvergne-Rhône-Alpes/ Allier
ZPS	19 569 ha	11 942 ha (61%)	7 627 ha (39%)
ZSC	10 267 ha	7 041 ha (69%)	3 227 ha (31%)

Communes et EPCI inclus dans le site Val de Loire Bocager

Bourgogne-Franche-Comté Saône-et-Loire			Auvergne-Rhône-Alpes Allier		
Communauté de communes le Grand Charolais					
Communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme Communauté de communes de Marcigny Communauté de communes du canton de Semur-en-Brionnais			Moulins Communauté Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire		
22 communes	Surface concernée (ha)	% en Natura 2000	12 communes	Surface concernée (ha)	% en Natura 2000
Artaix	366	17	Avrilly	102	9
Baugy	356	28	Beaulon	660	10
Bourbon-Lancy	728	13	Chassenard	1220	49
Bourg-le-Comte	417	37	Coulanges	442	18
Chambilly	343	25	Diou	390	16
Cronat	2403	40	Dompierre-sur-Besbre	118	3
Digoin	218	6	Gannay-sur-Loire	892	28
Gilly-sur-Loire	343	15	Garnat-sur-Engièvre	643	34
L'Hôpital-le-Mercier	853	52	Luneau	194	7
Iguerande	225	10	Molinet	807	31
Lesme	250	49	Pierrefitte-sur-Loire	1004	40
Marcigny	298	37	Saint-Martin-des-Lais	1138	62
Melay	236	6			
La Motte-Saint-Jean	60	3			
Perrigny-sur-Loire	196	13			
Saint-Agnan	604	23			
Saint-Aubin-sur-Loire	77	14			
Saint-Martin-du-Lac	403	29			
Saint-Yan	73	3			
Varenne-Saint-Germain	409	26			
Vindécy	1174	71			
Vitry-sur-Loire	1922	70			

→ Carte 2 : Communes et intercommunalités sur les sites Val de Loire Bocager

1.2.3 Situation foncière

Le site se situe dans un secteur très rural et peu peuplé, dont les communes ne regroupent que 35 000 habitants environ. Les principaux pôles urbains que sont Marcigny, Digoin, Dompierre-sur-Besbre et Bourbon-Lancy représentent plus de la moitié de cette population. Le site lui-même ne compte que quelques habitations éparses, notamment du fait de la situation en zone inondable ; on observe quelques exploitations agricoles sur des buttes, à l'abri des crues.

Le site comprend 2 791 hectares du Domaine Public Fluvial (DPF) de l'Etat, soit 14,6% de la superficie totale mais plus du quart de la surface de la ZSC (Habitats). Le reste relève du domaine privé ou du domaine public des collectivités locales.

Carte 3 : Le Domaine Public Fluvial au sein des sites Val de Loire Bocager

Le Domaine Public Fluvial est la propriété de l'Etat français. Il est délimité légalement « *par la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de déborder* », soit le *plenissimum flumen* qui prime sur tout autre acte (Article L2111-9 du Code général de la propriété des personnes publiques) : de fait, la propriété privée s'arrête là où le DPF naturel commence.

Le DPF abritant une grande partie de la biodiversité du site, sa connaissance est indispensable. Il n'en existe toutefois pas de cartographie « officielle » car **ses limites et sa superficie peuvent évoluer en fonction de la dynamique du fleuve**. Un travail de délimitation a néanmoins été mené en 2011 sur le tronçon de Loire concerné par le site (par le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier) à partir d'une base cadastrale ajustée au regard des photographies aériennes les plus récentes disponibles alors (2010), il constitue la référence utilisée dans les documents cartographiques produits en appui du DOCOB.

La gestion du DPF relève de la compétence des Directions Départementales des Territoires (DDT) ; elle est assurée sur l'ensemble du site par la DDT de la Nièvre (subdivision de la Loire). Cette gestion vise en premier lieu à répondre aux exigences associées à la sécurité des biens et des personnes, notamment permettre l'écoulement des crues. Elle vise également à **réguler les usages** qui impactent le domaine, ceux-ci devant se pratiquer dans le cadre d'autorisations ou de conventions délivrées par le gestionnaire.

Ainsi, celui-ci autorise l'exploitation des fruits du domaine via la mise en location de lots de francs-bords dont il fixe les règles d'exploitation par arrêté d'occupation temporaire (AOT). La location peut être destinée à des usages de pêche, chasse ou agricoles (pâturage), ce dernier étant prépondérant sur le site. L'arrêté de location de francs-bords, accordé à titre précaire, définit les conditions d'usage et reprend les prescriptions des lois et règlements en vigueur. Des dispositions spécifiques aux enjeux présents sur un site peuvent y être ajoutées ; elles peuvent être incluses à l'ensemble des cahiers des charges d'un périmètre et/ou être définies au niveau de chaque lot.

On dénombre **154 lots de francs bords** sur le DPF du site du Val de Loire Bocager, couvrant environ 1071 ha ; ils ont pour la plupart été renouvelées en 2019 et courent jusque fin 2023. Ces francs-bords constituent de vastes parcours incluant des zones prairiales mais également des zones de moindre intérêt agricole (fourrés, pelouses...). Le service gestionnaire du DPF a inclus au cahier des charges des clauses spécifiques et émis des prescriptions au cas par cas pour certaines demandes de renouvellement d'occupations de lots de francs-bords afin de tenir compte de la sensibilité du patrimoine naturel présent.

Les autorisations délivrées au fil du temps ont globalement permis le **maintien d'usages extensifs** sur le DPF. Ce statut a ainsi permis de préserver les milieux naturels caractéristiques du Val de Loire et un espace de mobilité minimum pour le fleuve.

→ *Annexe 1 Exemple de cahier des charges des francs-bords*

1.2.4 Gouvernance

L'approche française vise à encourager une **adhésion effective des acteurs présents sur les sites** aux objectifs de Natura 2000. Aussi la gestion des sites Natura 2000 s'inscrit-elle dans une démarche participative des acteurs du territoire conduisant à la mise en place d'une gouvernance locale reposant sur plusieurs éléments :

- La constitution d'un **comité de pilotage** puis de **suivi (COSUI)** chargé d'élaborer puis de suivre la mise en oeuvre d'un Document d'Objectifs (DOCOB). Il est procédé à l'élection d'un président du comité de pilotage ainsi que d'une structure porteuse. Le COSUI se réunit ensuite environ une fois par an.
- **Le DOCOB** est un document de référence qui précise l'état des lieux du site et ses enjeux ; et définit les orientations de gestion, les mesures nécessaires, les modalités de leur mise en oeuvre et les dispositions financières d'accompagnement (article L.414-2 du code de l'environnement).
- **La structure porteuse** est chargée de la réalisation du Document d'Objectifs et du suivi de sa mise en oeuvre. Il peut s'agir d'une collectivité territoriale, d'un EPCI, d'une association. L'Etat, par l'intermédiaire de la DDT71, assume ce rôle depuis la désignation du site faute d'acteur local volontaire pour le faire (une situation imputable notamment à la taille et la configuration du site, qui s'étend sur 2 départements et plusieurs EPCI).
- La **structure animatrice** est en charge de la mise en oeuvre du DOCOB. Ses principales missions sont l'information des usagers et porteurs de projet, la veille à la compatibilité des projets locaux avec les enjeux du site, l'impulsion ou la mise en oeuvre d'actions définies dans le DOCOB.

1.2.4.1 La structure porteuse

Sur le site du Val de Loire bocager, faute de collectivité volontaire pour assumer ce rôle, l'Etat a assumé depuis l'origine et jusqu'à présent le rôle de structure porteuse du dispositif Natura 2000 ; il a été en charge piloter l'élaboration du DOCOB initial, sa mise en oeuvre puis sa révision. Le préfet de Saône-et-Loire a été désigné comme préfet coordonnateur et ce sont les services de la DDT 71 qui assurent aujourd'hui ce portage opérationnel.

1.2.4.2 Le Comité de pilotage du site, COSUI

Le comité de pilotage (COPIL) mis en place pour l'élaboration du premier DOCOB est devenu, une fois le document finalisé, un comité de suivi (COSUI). Présidé par le sous-préfet de Charolles, il s'est réuni pour la première fois le 3 juin 2010. Il se réunit en général une fois par an.

Dates des COSUIs organisés:

3 juin 2010 18 septembre 2012 15 octobre 2013	2 décembre 2014 12 janvier 2016 12 janvier 2017	30 janvier 2018 (annulé) 2 juillet 2019 23 janvier 2019
---	---	---

La liste des membres du Comité de suivi du site (COSUI) est fixée par arrêtés préfectoraux. Les membres ainsi désignés se composent des administrations, collectivités, organisations socio-professionnelles, associations et usagers concernés par les périmètres de chacun des sites.

La composition du COSUI pour le site du Val de Loire Bocager a été révisée en 2020 suite aux modifications intervenues sur le périmètre du site. La nouvelle liste établie par l'arrêté préfectoral du 16 juin 2020 comprend 96 membres.

→ *Annexe 2 Nouvelle liste des membres du comité de suivi Val de Loire Bocager*

1.2.4.3 L'animation du DOCOB

La mise en œuvre du DOCOB, pilotée par la DDT de Saône-et-Loire, a démarré en 2009 avec comme animateur le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) associé à plusieurs partenaires : la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, la LPO Côte d'Or-Saône-et-Loire (auparavant AOMSL), le CEN Bourgogne ou la Chambre d'Agriculture de l'Allier.

1.2.5 Dispositif d'intervention

Second pilier de l'approche française de Natura 2000, la gestion des sites repose sur une **base contractuelle et volontaire**. Les acteurs du territoire « détenteurs de droits réels sur les espaces concernés » (propriétaires ou usagers) sont incités à appliquer les mesures de gestion pour contribuer à la réalisation des objectifs de conservation au travers de la mobilisation de deux outils : les contrats et la Charte Natura 2000. Dans les deux cas, il s'agit d'un engagement volontaire sur des parcelles convenues avec le signataire pour une durée limitée.

Présentation des outils mobilisables dans le cadre de Natura 2000

Outils	Acteurs concernés	Objectifs
Mesures Agro-Environnementales (territoriales/MAET puis climatiques/MAEC)	Exploitants agricoles	Outils généraux du verdissement des politiques agricoles visant à faire évoluer les pratiques via une compensation/incitation financière
Contrats forestiers	Propriétaires de parcelles boisées	Financer des actions d'entretien, restauration ou réhabilitation de milieux forestiers
Contrats ni-ni	Tous les propriétaires de parcelles et usagers. Un certain nombre de contrats sont signés avec une association ou la structure porteuse, qui passe elle-même une convention avec le propriétaire des parcelles concernées.	Financer des travaux d'entretien et de gestion écologique dans une logique non productive

Charte	Titulaires de droits réels et personnels portant sur des terrains dans le site	Reconnaitre l'adhésion aux objectifs du DOCOB et la mise en œuvre de bonnes pratiques
---------------	--	---

Conformément au dispositif Natura 2000, un projet de charte du site a été élaboré dans le cadre de groupes de travail réunissant les acteurs du territoire, organisés entre 2011 et 2013. A l'issue de ce processus ayant donné lieu à de nombreuses itérations du document, le projet présenté en 2013 lors d'un comité de suivi a finalement été rejeté du fait des oppositions de plusieurs groupes d'acteurs redoutant que les engagements présentés comme volontaires ne soient, à terme, imposés comme des obligations.

En parallèle du dispositif contractuel et concerté s'applique un dispositif réglementaire prévu par la directive Habitats Faune Flore et le Code de l'Environnement : l'évaluation des incidences Natura 2000, qui vise à vérifier la compatibilité de projets et de leur mise en œuvre avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000. Les projets soumis à évaluation d'incidences sont définis à travers une liste nationale, complétée au niveau de chaque département par deux listes locales (concernant les plans, projets, manifestations ou interventions déjà soumis à un régime d'encadrement administratif pour la première, ceux relevant du régime d'autorisation propre à Natura 2000 pour la seconde) : le site du Val de Loire bocager est donc concerné par cinq listes au total.

Les projets cités dans ces listes doivent faire l'objet de demandes d'autorisations avant leur mise en œuvre. Plus précisément, il s'agit d'évaluer si le projet est susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Si tel est le cas, l'autorité décisionnaire doit s'opposer au projet (sauf projet d'intérêt public majeur et sous certaines conditions) ou conditionner son autorisation à la mise en place de mesures évitant ou réduisant au maximum ces impacts. Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif peuvent être autorisés.

→ *Annexe 3 Liste nationale et listes locales des projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000*

→ *Annexe 4 Formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 (Allier)*

1.2.6 Mise en œuvre du précédent DOCOB

Le précédent DOCOB validé en 2009 avait défini 20 enjeux de conservation (1 enjeu pour chacun des douze habitats d'intérêt communautaire et 8 enjeux transversaux) et 40 objectifs de gestion déclinés en 39 fiches mesures.

Ces fiches se regroupaient en grandes catégories :

- Connaissance
- Mise en œuvre de contrats (agricoles et non-agricoles)
- Animation et évaluation
- Autre

Le travail accompli pour la mise en œuvre du DOCOB a notamment porté sur la mise en place et la contractualisation des Mesures Agri- Environnementales (MAE), l'appui aux porteurs de projet et la formulation d'avis concernant des évaluations d'incidences, l'amélioration des connaissances naturalistes ou relatives au site et des actions de suivi des oiseaux des grèves. De nombreuses actions de sensibilisation et de communication ont également été menées : conception d'une exposition, de plaquettes, animations et réunions sur les espèces exotiques envahissantes, panneaux concernant la nidification, rencontre d'élus et d'acteurs divers, des formations auprès d'agriculteurs, etc.

Une évaluation de la mise en œuvre du DOCOB initial a été réalisée en 2017 ; elle a permis d'identifier un certain nombre de problématiques qui ont été prises en compte pour sa révision.

→ *Annexe 5 Tableau-bilan des principales actions réalisées lors de la mise en œuvre du premier DOCOB Val de Loire Iguerande-Decize*

→ *Annexe 6 Liste des études et documents produits dans le cadre de l'animation du DOCOB sur la période 2010-2019 Val de Loire Iguerande-Decize*

→ *Annexe 7 Synthèse du rapport d'évaluation Val de Loire Iguerande-Decize*

1.2.7 Articulation avec d'autres outils et dispositifs existants sur le territoire

Les principaux outils d'aménagement du territoire existants sur le site Val de Loire Bocager sont recensés dans le tableau ci-dessous.

Outil ou dispositif	Caractérisation	Commentaire	Source
Réserve naturelle	Réserve régionale du Val de Loire Bourbonnais Superficie : 308 ha Située sur les communes de Garnat-sur-Engièvre et Saint-Martin-des-Lais. Incluse en grande partie dans le DPF	C'est un espace naturel protégé avec une réglementation propre qui fait l'objet d'actions visant à répondre aux enjeux du site concerné. Créée en 2015, administrée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la réserve est actuellement gérée par le CEN Allier dans le cadre d'un plan de gestion couvrant la période 2020-2024, approuvé en septembre 2020.	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
Zonages d'inventaires	ZICO Vallée de la Loire : Lit majeur d'Iguerande à Decize (Zone AE08) ZNIEFFs de type 1 et 2 couvrant tout le site	Les ZNIEFF et ZICO sont des inventaires à la base de nombreux zonages qui identifient les secteurs présentant de forts intérêts écologiques, suite auxquels différents outils de protection ont pu être mis en place. Ils n'ont aucune portée réglementaire mais doivent être pris en compte dans tout document de planification du territoire.	Geoportail
Réserves de pêche	Trois réserves temporaires de pêche n°C13, C14, C15, ont été définies par arrêté préfectoral pour la période 2017-2021. Elle sont situées en Saône-et-Loire: de part et d'autre du pont aqueduc sur la Loire à Digoin et à Varennes-Saint-Germain (Bécheron).	Les réserves temporaires de pêche ont pour objectif de favoriser la reproduction et la protection des espèces aquatiques pêchées dans le cadre de la conservation de la biodiversité et du développement d'une gestion halieutique durable. L'arrêté préfectoral précise l'emplacement et les limites de la réserve de pêche, ainsi que la durée de son application, qui peut s'étendre jusqu'à 5 ans maximum. Au sein de ces réserves, tout mode de pêche est interdit, quelles que soient les espèces exploitées (poissons, grenouilles, crustacés et leur frai).	DDTs

Outil ou dispositif	Caractérisation	Commentaire	Source
Réserves de chasse et de faune sauvage sur le DPF	Trois réserves de chasse sur la Loire (71) couvrant 26 km de linéaire (A: Chambilly, B: Digoïn, C: les Grands Verziaux/Lesme) Situées sur le DPF, elles sont instaurées pour la période 2019-2028.	L'arrêté préfectoral stipule que tout acte de chasse est interdit sur les réserves dont les limites doivent être matérialisées. Toutefois l'exécution d'un plan de chasse, s'il est nécessaire pour les équilibres biologiques et agro-sylvo-cynégétiques, pourra être mis en œuvre. Les espèces occasionnant des dégâts peuvent également faire l'objet d'actions de destruction sous réserve d'accord du préfet. Les réserves de chasses sont destinées à être des endroits où la faune peut se reproduire en toute quiétude. Elles constituent également une source de gibier pour repeupler des territoires où certaines espèces ont fortement diminué du fait de la chasse, un réservoir d'animaux de proximité (pour les territoires jouxtant la réserve) ou un rôle de réservoir éloigné. Sur le DPF, elles visent particulièrement le gibier d'eau d'eau, les oiseaux ayant en effet un besoin impérieux de refuges, notamment de zones de repos diurnes.	DDT71
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	SDAGE 2016-2021 puis SDAGE 2022-2027 du Bassin Loire-Bretagne	Le SDAGE est le principal outil de mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau. Il définit pour 6 ans les grandes orientations de la politique de l'eau pour les grands bassins hydrographiques, fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et du secteur littoral; et précise les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques. Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne couvre 10 régions administratives, 36 départements et plus de 7 300 communes. Il fixe l'objectif d'atteindre le bon état pour 61% de masses d'eau d'ici 2021. Il est destiné à être décliné localement par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ; le site n'en est toutefois pas pourvu actuellement. Le comité de bassin doit adopter le nouveau projet de SDAGE Loire-Bretagne d'ici la fin du mois d'octobre 2020 avant de le soumettre à l'avis de l'autorité environnementale puis à la consultation du public et des assemblées (comité national de l'eau, EPTB, etc...). Le SDAGE 2022-2027 sera publié au plus tard courant mars 2022.	Agence de l'eau
Contrat territorial	Contrat Territorial Plaine alluviale de la Loire Auvergn-Bourguignonne. . Il s'applique à un territoire de 505 km2, incluant 62 communes réparties sur 3 Départements (Allier, Nièvre et Saône-et-Loire).	Le Contrat Territorial (CT) en cours d'élaboration couvre un territoire actuellement vierge de toute démarche contractuelle ou concertée pour la gestion de l'eau: la Loire Auvergn-Bourguignonne de Iguerande au Bec d'Allier. Un programme d'actions couvrant plusieurs thématiques liées à la plaine de Loire est en cours de définition. Ces actions pourront être complémentaires à celles de Natura 2000 , notamment via deux enjeux identifiés au contrat: "La dynamique fluviale comme facteur d'influence majeur" et "une mosaïque paysagère et des milieux naturels fonctionnels et diversifiés". L'articulation entre la mise en oeuvre du CT et du DOCOB sera donc un aspect important.	CT https://plainealluvialeloire.wixsite.com/contratterritorial

Outil ou dispositif	Caractérisation	Commentaire	Source
Périmètres réglementaires de captages d'eau potable	14 champs captants bénéficient de périmètres de protection : 10 côté Saône-et-Loire, 4 côté Allier.	Les champs captants bénéficient de périmètres de protection (immédiat, rapproché et éloigné) sur lesquels une réglementation des usages est instaurée pour lutter contre les pollutions ponctuelles et accidentelles. Seul le PPI est obligatoire (il doit être cloturé). Le PPR peut interdire ou réglementer toutes les activités, dépôts ou installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité de l'eau prélevée. Il n'est plus obligatoire sous certaines conditions. Le périmètre de protection éloignée (PPE) est facultatif.	CT Loire
Les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) ou Bassins d'Alimentation de Captage (BAC)	En Allier: AAC délimités pour les ouvrages de Dompierre-sur-Besbre et Gannay-sur-Loire. En Saône-et-Loire: AAC délimités pour l'ensemble des captages pour une surface totale de 3213 ha.	Les AAC ont été mis en place sur certains champs captants afin de lutter contre les pollutions diffuses (nitrates et pesticides). Ils font l'objet de programme d'actions et de mesures qui concernent principalement les pratiques agricoles (Mesures agro-environnementales, MAE) : gestion des intrants, conversion de terres cultivées en prairies permanentes...	CT Loire
Plan simple de gestion forestière (PSG)	Les forêts privées sont de surfaces limitées sur le site, il n'y donc pas de PSG actuellement.	Le PSG est nécessaire pour toute propriété forestière de 25 ha ou plus située sur une même commune ou sur des communes limitrophes (les îlots de moins de 4 ha pouvant ne pas être pris en compte pour atteindre le seuil des 25 h); et pour toute propriété de plus de 10 ha ayant obtenu une aide de l'Etat.	CNPF
Trames vertes et bleues	SRCE Auvergne et SRCE Bourgogne approuvés en 2015	La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les SRADDET ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements	CT Loire
Schéma départemental des carrières	Le Schéma de Saône-et-Loire a été approuvé en 2001, celui de l'Allier en 2012.	Le Schéma Départemental des carrières définit les règles d'implantation des carrières. L'exploitation de matériau en lit mineur est interdite à l'échelle nationale depuis 1994, mais autorisée dans le lit majeur selon les conditions de ces schémas départementaux. Une fois l'extraction terminée, l'entreprise est chargée d'une remise en état selon des prescriptions environnementales.	
Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) - Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)	Plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne	Ce plan de gestion s'applique sur l'ensemble du bassin. Il s'impose notamment à diverses décisions administratives ainsi qu'aux documents de planification urbaine (SCOT, PLU) et de gestion des risques (PPRI).	

→ Carte 4 : Les principaux zonages en lien avec les sites Val de Loire Bocager

- *Annexe 8 Extrait de l'arrêté portant institution des réserves temporaires de pêche sur certaines sections de cours et plans d'eau du département de Saône-et-Loire pour la période 2017-2021*
- *Annexe 9 Localisation des réserves de chasse sur le site*
- *Annexe 10 Périmètre du Contrat Territorial Plaine alluviale de la Loire Auvergn-Bourguignonne*
- *Annexe 11 Plaquette de présentation du Contrat Territorial Plaine alluviale de la Loire Auvergn-Bourguignonne*
- *Annexe 12 Représentation cartographique des corridors écologiques d'Auvergne et de Bourgogne*

2 Contexte environnemental et socio-économique

2.1 Données abiotiques générales

Le tableau ci-dessous décrit de manière synthétique les caractéristiques physiques du site Val de Loire Bocager.

Thématiques	Quantification	Qualification
Géologie	Le territoire d'étude est situé sur le massif central et s'étend, au niveau du bec d'Allier, sur les contreforts du Bassin parisien (Unité 3 de la Carte Contexte géologique simplifié du bassin versant de la Loire).	Le massif central appartient à un vaste ensemble géologique appelé chaîne varisque (ou chaîne hercynienne en France), constitué d'un socle granitique ancien daté de -400 à -300 millions d'années. C'est sur ce socle, très nivelé par l'érosion, que se sont ensuite déposées les couches sédimentaires plus récentes du Bassin Parisien. La formation des sables du bourbonnais (plio-quadernaire) illustre la présence d'une paléo-Loire et d'un paléo-Allier, source de dépôts et qui se rejoignent au niveau de Moulins.
Hydrologie	La Loire présente un régime pluvial océanique, avec de hautes eaux en hiver et un étiage s'étalant de juillet à septembre.	Le débit moyen mensuel de la Loire passe de plus de 73 m ³ /s en amont du territoire (Digoin) à 178 m ³ /s à sa confluence avec l'Allier. Les principales augmentations naturelles de débit sont liées aux apports d'affluents comme l'Arroux et la Besbre. Des crues de la Loire ont lieu en hiver, automne ou printemps selon l'influence des régimes climatiques méditerranéens, océaniques et mixtes; la contribution des affluents dans ces phénomènes exceptionnels peut-être importante.
Climat	Le territoire est soumis, de par sa situation géographique, à un climat océanique doux et faiblement arrosé.	L'orientation est-ouest de cette portion de la Loire, favorise la pénétration avancée des masses d'air océaniques dans le couloir ligérien engendrant ainsi un climat doux dans l'ensemble du Val de Loire. Les températures moyennes annuelles sont proches de 11 °C pour les deux stations de référence de St Yan (71) et de Nevers (58). Néanmoins, lors des journées ensoleillées d'été, la température à la surface des bancs de sables peut s'élever localement jusqu'à 50 °C. Le régime pluviométrique est assez régulier avec des précipitations maximales au printemps, au mois de mai. Les mois les plus secs sont février et mars. Sur l'ensemble du tronçon, le Val de Loire se caractérise par un bilan hydrique négatif entre avril et août.
Pédologie	Le territoire d'étude est couvert par un pédopaysage de type « Plaine alluviale à dominante de prairie de la Loire sur alluvions récentes sableuses », de surface plane, entourée de terrasses.	Ce pédopaysage prend place essentiellement sur des alluvions liées à la présence de la Loire, les fluvisols : il s'agit généralement de sols jeunes qui montrent une faible différenciation. Ils reçoivent régulièrement des apports de matériaux (sédimentés dans l'eau) ou bien en ont reçu dans le passé récent. Deux types de fluvisols typiques des milieux alluviaux submergés et saturés en eau de manière saisonnière sont présents : <ul style="list-style-type: none"> - À 70% : Sol profond, à texture équilibrée des micro-reliefs les plus hauts de la zone inondable. - À 30% : Sols sableux, sains à épaisseurs variables des zones dépressionnaires (dont zones de bas fond des anciens bras du fleuve) L'épaisseur totale des alluvions (sables fins, sables et graviers) est en général de 5 à 7 m, rarement plus (10 à

Thématiques	Quantification	Qualification
		12 m ponctuellement). On trouve aussi par endroit des brunisols, (sols un peu plus évolués) et une petite zone est soumise à des zones saturées en eau (planosols et pélosols au niveau de Vitry-sur-Loire/Cronat (zone de la ZPS éloignée du lit de la Loire)
Topographie	Le site est classé à l'étage planitiaire (<400,500m), avec une altitude moyenne de 223 m, (min : 190 m, max : 272 m)	Le site appartient aux régions de plaine à faible altitude qui constituent une zone assez homogène. Entre Iguerande et Digoin, le fond de vallée est en moyenne de 2 à 3 kilomètres de large, souvent limité en rive gauche par un coteau rocheux et en rive droite par des terrasses anciennes. De Digoin à Diou, la Loire est contrainte de bifurquer au nord-ouest par le horst cristallin du Morvan et son fond est calé par un affleurement rocheux à Diou. A partir de Diou, le fond de vallée atteint 4 à 5 kilomètres de large.
Hydrographie	Le site est situé dans le bassin Loire-Bretagne qui couvre une superficie de 117 800 km ² . La Loire traverse le site du Val de Loire Bocager sur environ 110 km. Présent sur des sols constitués d'alluvions modernes le site possède une nappe alluviale de 0,50 à 10 m d'épaisseur. Le réseau hydrographique est dense	La Loire, en aval de Iguerande, se caractérise par une dynamique globalement active, et présente un style fluvial à méandres. Le tronçon entre Digoin et Diou est très stable du fait de contraintes physiques naturelles et anthropiques, contrairement à celui de Diou à Cronat où la dynamique fluviale y est la plus active. La Loire est également alimentée par de nombreux affluents dont les principaux sur le site sont : L'Arconce, L'Arroux, La Vouzance, La Besbre, Le Roudon, La Somme et La Cressonne. Les captages d'eau potable s'effectuent dans la nappe alluviale, qui est directement alimentée par les précipitations et par les infiltrations des cours d'eau

→ *Annexe 13 Carte géologique simplifiée du bassin versant de la Loire*

→ *Annexe 14 Hydrogramme caractéristiques des débits de la Loire à Digoin*

→ *Annexe 15 Carte Les sols*

2.2 La dynamique fluviale

Un cours d'eau est un système dynamique qui transporte de l'eau (débit liquide) et des sédiments (débit solide : sable, graviers, galets...) de l'amont vers l'aval. La morphologie du lit de la rivière, en long, en plan et en travers, **s'ajuste en permanence** aux fluctuations des quantités d'eau transportées par la rivière et des variations de pente, via des processus d'érosion, de transport et dépôt des sédiments. En conditions naturelles, ceux-ci permettent l'atteinte d'un équilibre dynamique.

Cette dynamique crée en permanence de nouvelles formes fluviales, via des changements de lit, le recoupage de méandres, l'apparition de secteurs d'érosion ou de dépôts. Ces évolutions, dont témoignent les différents tracés de la Loire, conditionne la présence et le renouvellement d'une mosaïque de milieux naturels d'une grande richesse écologique.

→ **Carte 5 : Les tracés historiques de la Loire d'Iguerande à Decize**

Il existe ainsi une corrélation positive entre la qualité écologique globale et l'intensité de la dynamique fluviale. Celle-ci a été mise en évidence sur le site dans une étude menée en 1997 (J.R. Malavoi/Epteau), où le cours de la Loire entre Villerest et le Bec d'Allier a été divisé en tronçons et sous-tronçons homogènes (sur des critères géologiques, morphologiques et hydrologiques). Ceci a permis d'apprécier son fonctionnement hydrodynamique et hydro-morphologique ; en parallèle, la qualité écologique des tronçons était évaluée selon plusieurs degrés croissants : faible, moyenne, bonne, très bonne, haute.

Caractérisation de la dynamique fluviale par tronçons homogènes (d'après étude Epteau, 1997) de Iguerande à Decize :

N° de Tronçon	Caractéristiques du tronçon	Dynamique fluviale	N° sous-tronçon	Intensité du fonctionnement morphologique	Raison de ce fonctionnement morphodynamique	Qualité écologique
II	Pouilly à Iguerande 8,1km Rectiligne Espace de liberté: 600 à 800 m	Figée Homogène		Faible	Contraintes géologiques	Médiocre
III	Iguerande à Digoin 46,35 km Très sinueux Espace de liberté: 2-3 km	Active Hétérogène	1	Active	Quelques contraintes géologiques	Très bonne
			2	Faible	Protection de berges	Médiocre
			3	Active	Peu de contraintes géologiques ou anthropiques	Bonne
			4	Faible	Contraintes écologiques et protections de berges	Médiocre
			5	Active	Peu de contraintes géologiques ou anthropiques	Très bonne
			6	Modérée	Protections de berges	Moyenne
IV	Digoin à Diou 26 km Très sinueux Espace de liberté: 2-3 km	Figée Homogène		Faible	Contraintes géologiques et protections de berges	Médiocre
V	Diou à Decize 51,8 km 51,8 km Sinueux Espace de liberté: 4-5 km	Très active Hétérogène	1	Faible	Contraintes géologiques	Moyenne
			2	Active	Peu de contraintes géologiques ou anthropiques	Bonne
			3	Modérée	Protection de berges	Très bonne

Cette sectorisation a été actualisée en 2018 dans le cadre d'une nouvelle étude (cf. « Analyse de l'évolution surfacique des habitats », réalisée sur le site en 2018). Celle-ci a conduit à redécouper le site en 4 grandes entités plus ou moins actives à la fois du point de vue de la dynamique fluviale et de l'évolution des habitats qui en découle.

- Entité 1 : dynamique fluviale faible : Iguerande à Vindecy
- Entité 2 : dynamique fluviale modérée : Vindecy à Digoïn
- Entité 3 : dynamique fluviale très faible : Digoïn à Saint-Aubin-sur-Loire
- Entité 4 : dynamique fluviale très active : Saint-Aubin-sur-Loire à Decize

→ *Carte 6 : Les tronçons hydro-morphodynamiques d'Iguerande à Decize*

→ *Carte 7 : Les quatre entités selon les tronçons hydro-géomorphologiques d'Iguerande à Decize*

Au-delà de ses variations naturelles, la dynamique de la Loire est aujourd'hui considérablement réduite du fait **de pressions majeures exercées sur l'hydromorphologie du fleuve** : la présence d'aménagements de protection contre l'érosion (enrochements) a conduit à une stabilisation/fixation des berges liées; les extractions d'alluvions réalisées dans le passé ont causé un enfoncement du lit ; enfin la régulation des débits et la moindre fréquence des crues morphogènes réduisent encore plus le potentiel de divagation et le bon fonctionnement du cours d'eau.

Ceci a un impact significatif sur la biodiversité du corridor alluvial avec une banalisation des milieux naturels provoquée notamment par la déconnexion et l'atterrissement de bras morts ; l'assèchement de forêts alluviales ; le non-renouvellement des alluvions et des habitats pionniers etc...

2.3 L'occupation du sol

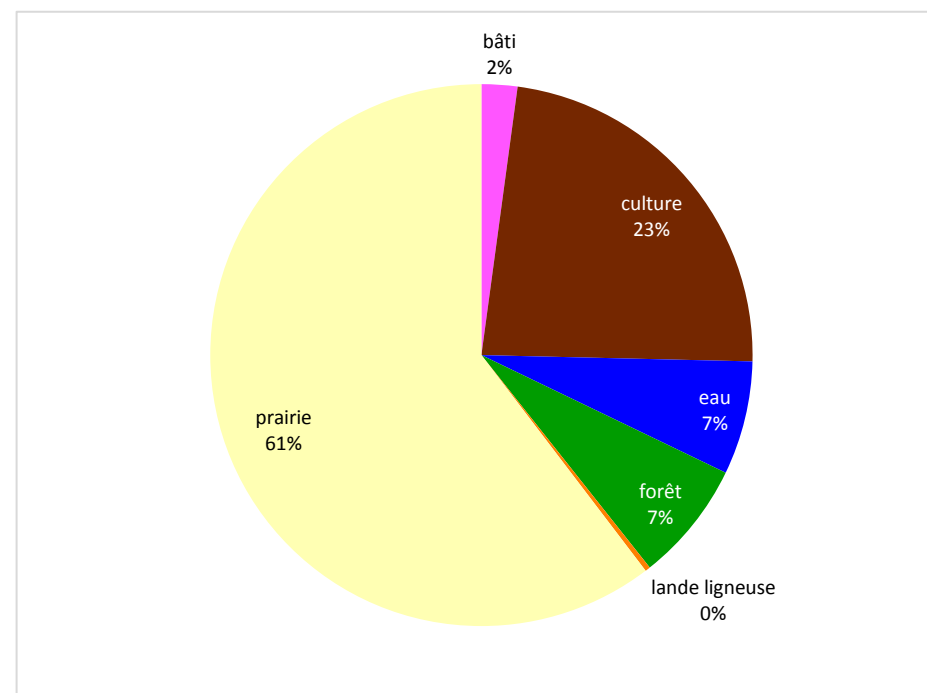
Conséquence de son caractère rural, les **prairies sont largement majoritaires** sur le site (60% de la superficie), suivies des cultures (23 %) puis de l'eau, représentée essentiellement par la Loire, et d'un peu de surfaces en forêt. La surface globale de bâti, sable et divers est faible, le périmètre du site ayant été délimité en excluant au maximum les centre-bourgs et villages et les grèves et les plages de sable étant inclus dans cette catégorie (traitements automatiques d'images satellites). Les cultures sont disséminées à l'amont du site jusqu'à Coulanges puis deviennent de plus en plus importantes à partir de Pierrefitte-sur-Loire, notamment au niveau de Gannay-sur-Loire/Saint-Hilaire-Fontaine. Les forêts, très morcelées, sont dispersées sur le site sauf dans la moitié sud où des linéaires se dessinent notamment au niveau d'anciens méandre de la Loire.

→ *Carte 8 : Occupation du sol sur la ZPS du Val de Loire d'Iguerande à Decize*

Occupation du sol sur la ZPS d'Iguerande à Decize - source OSO ces-bio 2017¹

classe	surface en ha	% de la surface
bâti,sable et divers*	505,60	2,14%
culture	5495,79	23,23%
eau	1602,11	6,77%
forêt	1701,08	7,19%
lande ligneuse	72,48	0,31%
prairie	14277,31	60,36%
Total	23654,37	100,00%

*Bâti : la nomenclature OSO-Ces-Bio classe les îles et grèves au même titre que le bâti (traitement automatique d'images satellites), il s'agit donc pour le site de surfaces essentiellement en sable comme les plages et les grèves



¹ Les données issues du programme OSO (Occupation du SOL) sont produites annuellement et résultent de traitements automatiques d'images satellites avec une résolution spatiale correspondant à une unité minimale de collecte de 0,01 ha. « Créée à partir de données Sentinel-2, SPOT6/7, Sentinel-1 associées à des données terrains, cette nouvelle base de données de l'occupation du sol à l'échelle nationale peut être utilisée comme référentiel pour les projets d'aménagement du territoire ou d'identification de continuités écologiques majeurs. » <http://www.trameverteetbleue.fr/outils-methodes/donnees-mobilisables/couche-oso>

2.4 Activités et usages sur le site

Le tableau ci-dessous décrit de manière synthétique les activités et usages sur le site Val de Loire Bocager.

Activités humaines et usages	Quantification	Qualification
Agriculture	<p>En 2018, 111 sièges d'exploitation dans l'Allier ont au moins un îlot déclaré à la PAC dans le site Natura 2000 et 107 sièges d'exploitation côté Saône-et-Loire. Ce territoire reste à dominante herbagère avec plus 60 % de la SAU en herbe depuis 1988. Les terres labourables ont fortement augmenté en passant de 31 % à 42 % de la SAU entre 1988 et 2000, pour ensuite légèrement diminuer avec 39 % en 2010</p> <p>L'octroi d'AOT liés à l'usage agricole du DPF relève de la DDT 58 sur l'ensemble du site. En 2019, 168 lots existent et sont loués pour le pâturage essentiellement, ils couvrent environ 1351,75 ha (154 lots pour le Val de Loire bocager représentant 1071 ha).</p>	<p>L'agriculture est l'activité principale du site, elle est essentiellement tournée vers l'élevage extensif de vache de race charollaise pour la production de viande. Les exploitations agricoles sont souvent en polyculture-élevage pour produire de l'alimentation pour le bétail. Un réseau de haies et de petites mares en résulte et forme un bocage remarquable. Malgré tout certains secteurs ont subi une transformation de ce mode traditionnel vers la production céréalière intensive, notamment dans la partie aval du site. Les francs-bords de la Loire sont encore bien pâturés (même si certains ont été abandonnés et s'enfrichent) et permettent l'entretien de certains milieux remarquables.</p>
Urbanisation	<p>La zone est située en contexte rural, les principaux centres urbains sont Marcigny, Digoin et Bourbon-Lancy.</p>	<p>La pression urbaine est faible, les villes et villages étant de petite taille et situés en dehors du zonage Natura 2000. Seules quelques fermes isolées sont incluses dans le site ainsi que quelques jardins et infrastructures: STEP, puits de captage, équipements collectifs, zones de loisirs. Quelques zones de dépôts sauvages sont recensées. Des protections de berges, des ponts routiers et ferroviaires, un pont canal, des routes, la RCEA et quatre canaux en marge du site constituent aussi des zones artificialisées.</p>
Carrière (extractions de roches alluvionnaires ou massives)	<p>Les plans d'eau du site sont majoritairement issus de l'extraction des sables alluvionnaires de la Loire à l'usage du BTP. Plusieurs dizaines d'anciens sites d'extraction sont présents sur le site, certains ont vu leur arrêt d'activité il y a peu. Aujourd'hui, seules deux gravières sont encore en activité.</p>	<p>Les deux gravières encore exploitées sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Les Peignes » à St Agnan (71) : 35 ha en rive droite, date de fin d'exploitation non connue, site constitué de plusieurs lieux d'extraction - « Les Pacauds », Beaulon (03) rive gauche. Autorisation d'exploiter sans extension du périmètre prolongée pour une durée de 15 ans à compter de 2014. Pour les sites dont l'exploitation est terminée, ils viennent malgré tout contraindre l'espace de mobilité de la Loire. L'enjeu majeur est le risque de capture de l'une de ces gravières par le fleuve, car le piégeage de la charge sédimentaire dans les carrières amplifierait le phénomène d'incision du lit du fleuve.
Chasse au gibier d'eau	<p>L'Etat loue des droits de chasse au gibier d'eau sur le domaine public fluvial: 11 lots au total sur le site, dont 10 sur la Loire et 1 sur</p>	<p>Le locataire des lots peut chasser le gibier d'eau dans l'étendue du lit des rivières, délimité par la hauteur des eaux à plein bord avant de déborder. Depuis 2019, la</p>

Activités humaines et usages	Quantification	Qualification
	<p>l'Arroux. Ces lots sont loués pour la période 2019-2028. La gestion de ces lots est assurée par la DDT 71.</p> <p>Cette chasse se fait principalement au sein de l'association départementale des Chasseurs au gibier d'eau 71 qui a l'attribution des lots sur le DPF.</p>	<p>chasse du sanglier est également autorisée afin de contribuer à sa régulation.</p> <p>Il s'agit d'une activité principalement hivernale, que l'on retrouve également en dehors du DPF de la Loire sur une partie de l'Arroux, le canal latéral à la Loire et le canal de Roanne à Digoin, ainsi que des plans d'eau. Les espèces d'oiseaux d'eau chassées sont essentiellement des migrateurs des familles des anatidés et limicoles; s'y ajoutent les rallidés, alaudidés, colombidés et turdidés. Certaines espèces ont un statut de gibier et d'autres sont protégées. On recense trente-sept espèces chassables dont les oies, des canards de surface dont le plus couramment rencontré est le colvert, des canards plongeurs, des limicoles représentés entre autres par des bécassines, des chevaliers et des courlis. Mais c'est surtout le canard colvert et la sarcelle d'hiver qui sont prélevés.</p>
<p>Chasse au gibier de plaine</p>	<p>La chasse au gibier de plaine s'effectue soit au sein d'ACCAs constituées (Association Communale de Chasse Agrée), d'associations de chasses communales, de groupements de chasseurs ou encore de chasses privées. La pratique est essentiellement collective et axée sur le grand gibier, sous forme de battue de chasse ou de chasse à l'affut, en poste fixe.</p> <p>La chasse sur le domaine public fluvial du Val de Loire entre Allier et Saône-et-Loire est encadrée par la DDT 71.</p>	<p>Les espèces chassées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le petit gibier de plaine: lièvre d'Europe, lapin de garenne, faisan commun, perdrix grise, perdrix rouge. - le grand gibier: chevreuil et sanglier, deux espèces qui cosent des dégâts sur les zones agricoles, notamment le sanglier en pleine expansion sur la zone. <p>Face au problème du sanglier, sur le DPF le droit de chasse au sanglier est désormais rattaché de puis 2019 à la gestion des Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) délivrée pour la chasse au gibier d'eau.</p>
<p>Pêche de loisirs</p>	<p>10 AAPPMA s pêchent sur la Loire ou ses affluents (Cressonne, Arconce, la Somme, Rio de Lesme) mais aussi sur le canal ou des plans d'eau par l'intermédiaire de droits de pêche (lots).</p> <p>Toutes ces zones sont en 2^e catégorie (public ou privé), c'est-à-dire que les poissons dominants font partie des familles des cyprinidés et des carnassiers:</p> <ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA de GANNAY/LOIRE - AAPPMA de GARNAT/ENGIEVRE - AAPPMA de Région - Bourbon Lancy - AAPPMA de DIOU - AAPPMA La Brème parodienne - AAPPMA DIGOIN " La Gaule Digoinaise" AAPPMA d'AVRILLY - AAPPMA «Les Amis de l'Arconce» 	<p>Outre la pêche traditionnelle à la ligne, la pêche amateur aux engins et au filet se pratique également sur la Loire au sein d'associations spécifiques (coté 71 et 03) sur des lots déterminés (ADAPAEF 03, ADAPAEF71). Toutes ces associations sont adhérentes aux fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Allier, Saône-et-Loire). L'octroi des accords liés à l'usage pêche sur le DPF relève de la DDT 03 et DDT 71.</p> <p>Les principales espèces pêchées sont les poissons blancs des eaux vives (barbeaux, hotus, vandoise et goujon), perches, brochets, sandres, carpes, silures. La pêche des espèces migratrices (lamproies, alose) est encadrée.</p>

Activités humaines et usages	Quantification	Qualification
	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Marcigny " Les pêcheurs de Loire" - AAPPMA IGURANDE " Les Amis de la Loire" 	
Tourisme	<p>Le site Natura 2000 est situé en milieu rural. Le site reste donc globalement isolé et peu fréquenté. Il est principalement utilisé par les usagers du site mais diverses activités de pleine nature s'exercent l'été : vélo, canoë, tourisme fluvial sur les canaux ... favorisées par la présence de quelques maisons d'hôtes, gîtes ou camping. Bourbon-Lancy, ville d'eau, développe les activités de découverte de la Loire notamment l'été ou en période de présence de curistes. Digoin propose également plusieurs produits touristiques de découverte notamment au travers de l'ObservaLoire.</p>	<p>Depuis 2012, une dynamique de développement touristique s'amorce sur le Val de Loire pour faire émerger une destination éco-touristique, basée sur des activités diversifiées sur et autour de l'eau : prioritairement, le tourisme fluvial et la randonnée à pied et à vélo le long des voies d'eau, secondairement, les activités nautiques, la baignade et la pêche, notamment depuis l'émergence du projet « Destination Loire Itinérances ».</p> <p>Le principal objectif de ce projet est de développer une offre de destination touristique centrée sur l'itinérance douce (pédestre, cycliste et fluviale) en proposant de renforcer les aménagements existants ou d'en créer d'autres et de développer les services autour de cette offre (hébergements, restauration...). Il s'appuie sur la Loire comme une colonne vertébrale, permettant de desservir d'autres produits touristiques du territoire.</p>
Navigation de plaisance	<p>Deux canaux longent le site Natura 2000 (le canal de Roanne à Digoin puis le canal latéral à la Loire) en rive gauche de la Loire de Iguerande à Diou puis s'écarte du site. C'est surtout à Luneau que le canal est réellement dans la zone Natura 2000. Des haltes nautiques sont présentes à intervalle régulier. Digoin est situé à un carrefour de voies navigables avec la présence de ports. Ces canaux sont désormais entièrement dédiés au tourisme.</p>	<p>L'ensemble de ces canaux permettent l'accueil de bateaux de petit gabarit (38.5m ou moins), ce qui dessine une pratique fluviale plutôt tournée vers la plaisance privée, la location de bateaux habitables et dans une moindre mesure vers la pratique de la promenade en bateau. Des offres de type croisière fluviale de courte durée sont également présentes.</p>
Canoë	<p>L'activité se fait en période estivale, du 15 juin pour finir autour du 15 septembre environ mais principalement en juillet et août. Elle s'exerce soit via la location de canoës auprès de loueurs soit en pratique libre. La location de canoës est réalisée autant par les locaux que par des touristes extérieurs au territoire (de passage ou séjournant plus longtemps à l'instar des visiteurs allemands, anglais ou hollandais). Des descentes de la Loire sur plusieurs jours sont également pratiquées via des clubs canoë, des particuliers ou même des tours opérateurs proposés dans des pays étrangers.</p> <p>La pratique libre concerne plus souvent une descente sur plusieurs jours avec souvent des bivouacs. Même si la pratique du canoë est encore assez peu développée sur le secteur la tendance est à</p>	<p>L'activité est pratiquée par un public recherchant le calme et une certaine forme de sécurité. La découverte de la nature et l'immersion dans un cadre naturel sauvage peu accessible par d'autres moyens de transport sont également des sources de motivations.</p> <p>On recense 4 prestataires (Baugy, club de Bourbon-Lancy, camping de Digoin, Les petits Castors) ainsi que le bureau des guides de la Loire et de l'Allier qui propose entre autre une descente de la Loire de Digoin jusqu'à Orléans. Le parc d'embarcations est très variable d'un loueur à l'autre. La location de canoës est souvent une activité annexe, qui vient apporter un revenu supplémentaire à l'activité principale.</p> <p>Pour les excursions "au long cours", il s'agit de groupes de 2 à 20 personnes ou plus qui partent sur une période relativement longue allant de quelques jours à</p>

Activités humaines et usages	Quantification	Qualification
	l'augmentation régulière de l'activité (source : Office du Tourisme de Bourbon-Lancy).	plusieurs semaines. Ils peuvent louer le matériel de navigation chez les prestataires locaux mais la plupart du temps, ils possèdent leur propre embarcation et équipement de bivouac. Ces excursions sont très prisées par les européens du nord (allemands, hollandais, belges).
Randonnées pédestres et équestres	Le GR®3 suit le cours de la Loire de sa source, au Mont Gerbier de Jonc, jusqu'à son estuaire. Dans les faits, le GR®3 n'intercepte la plaine Alluviale de la Loire que temporairement de Saint-Aubin-sur-Loire à Diou. D'autres sentiers de randonnée entretenus et balisés par les Fédérations de randonnée et leurs clubs.	Depuis plusieurs décennies maintenant, de nouveaux chemins de randonnée ou de « balade nature » ont été créés sous l'impulsion des collectivités locales. Les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et les Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) permettent la sauvegarde des chemins ruraux et d'établir des conventions et des servitudes de passage avec les propriétaires privés. La FFRP et ses clubs mettent en place des itinéraires, balisage et guides de randonnées et balades. Des balades équestres se font très majoritairement sur les sentiers de randonnée par les licenciés de clubs ou les propriétaires de chevaux. Il n'y a pas de structures qui proposent réellement d'offres de randonnée à cheval aux visiteurs sur la zone d'étude. Cela reste donc une activité marginale sur le site.
Cyclo-tourisme	1 itinéraire européen : L'EuroVelo 6 de l'Atlantique à la Mer Noire, 1 itinéraire national : La Grande Traversée du Massif Central (VTT).	Au-delà de l'itinéraire EuroVélo 6 et de la GTMC, chaque département a développé un certain nombre de voies vertes, pistes cyclables et itinéraires fléchés pour le cyclisme. Le site est concerné par certaines portions de ces itinéraires. Ces itinéraires suivent des voies vertes aménagées le long des canaux ou bien des routes ou grands chemins existants.
Captage d'eau potable	Allier : 4 champs captants avec périmètres de protection Saône-et-Loire : 10 champs captants avec périmètres de protection 64 puits au total dans la nappe alluviale, généralement de faibles profondeurs (de 7 à 10 m). Part du volume prélevé dans la nappe (à l'échelle du contrat territorial) sur les prélèvements AEP totaux de chaque département : Allier 7%; Saone-et-Loire : 13 %	Les gestionnaires d'eau potable présents sur le site sont généralement des syndicats intercommunaux, ils sont présentés en Annexe 17. Les captages prioritaires en termes de pollutions diffuses sont Varenne-Saint-Germain (71), Dompierre-sur-Besbre et Gannay-sur-Loire (03) La gestion aux sein des différents périmètres de protection rapprochés est variable selon les captages, leurs réglementations spécifiques et les éventuelles mesures prises dans le cadre des démarches sur les Bassins d'Alimentation de Captages (BACs)

→ *Annexe 16 Liste des AAPPMA's du site*

→ *Annexe 17 Liste des groupements publics exploitants les champs captants d'alimentation d'eau potable*

2.5 Zoom sur l'activité agricole

2.5.1 Présentation générale de l'activité agricole

→ Les Annexes 18 et 19 présentent un état des lieux détaillé de la situation de l'agriculture sur le secteur réalisé par les Chambres d'Agriculture de l'Allier et de Saône-et-Loire

La surface agricole utile (SAU) sur le site représente près de 16 000 ha de la superficie du site Val de Loire Bocager. On recense plus de 200 exploitations ayant au moins un îlot déclaré sur le site (d'après les déclarations PAC de 2018) : 111 ayant leur siège dans l'Allier et 107 exploitations en Saône-et-Loire. La taille de ces exploitations est très variable : de 25 ha à 681 ha de SAU (avec une moyenne de 165 ha) coté Allier, de 25 ha à 984 ha (moyenne : 155 ha) en Saône-et-Loire. Cet indicateur est toutefois relatif, les exploitations n'ayant souvent qu'une partie relativement faible de leur SAU dans le site.

Côté Saône-et-Loire, l'orientation dominante est l'élevage (bovins charolais) devant la polyculture élevage ; et aucune exploitation purement céréalière n'est identifiée. Côté Allier, la polyculture-élevage domine très largement (80% des exploitations). Il existe quelques exploitations purement grandes cultures (- de 10%) qui se situent sur la partie nord du site, de Coulanges à Gannay-sur-Loire.

L'élevage est réalisé pour la production de viande charolaise. Les exploitations en polyculture-élevage disposent d'un minimum de surface en culture pour produire les pailles et une partie des aliments consommés par les animaux sur l'exploitation.

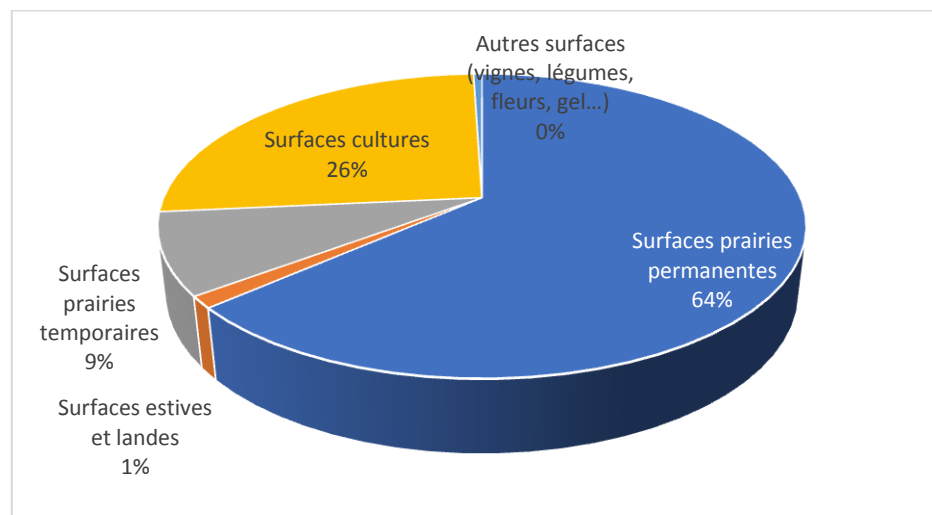
La santé économique des exploitations est particulièrement délicate du fait de conditions climatiques particulières couplées à un contexte économique difficile.

Département	SAU totale (ha)	Surfaces prairies permanentes (ha)	Surfaces estives et landes (ha)	Surfaces prairies temporaires (ha)	Surfaces cultures (ha)	Autres surfaces
Saône-et-Loire	10 661	7685	73	706	2187	11
Allier	4920	2598		624	1682	17

(Données RPG 2017)

Les francs-bords ne sont pas toujours déclarés dans les îlots PAC. Ce sont souvent des terrains moins productifs et seul l'élevage extensif y est réalisé, sans fertilisation minérale et organique. Ils offrent toutefois de grands parcours pour les bovins et procurent notamment ombrage, accès à l'eau et pâturage d'espèces floristiques diversifiées.

Proportion des différentes surfaces agricoles sur le site (03 et 71)



2.5.2 Tendances d'évolutions

Le Registre parcellaire graphique permet de suivre les tendances d'évolution de l'occupation agricole du site.

Type	2010			2016			Tendance
	surface en ha	% des surfaces agricoles du site	% de la surface du site	surface en ha	% des surfaces agricoles du site	% de la surface du site	
Prairie permanente	10 628,1	66,9%	54,3%	9 956,9	64,1%	50,9%	-2,8%
Prairie temporaire	1 905,5	12,0%	9,7%	1 375,5	8,9%	7,0%	-3,1%
Culture	3 344,6	21,1%	17,1%	4 182,1	26,9%	21,4%	5,9%
Bois pâturé		0,0%	0,0%	12,1	0,1%	0,1%	0,1%
Verger	0,5	0,0%	0,0%	3,5	0,0%	0,0%	0,0%
Total	15 878,6	100,0%	81,1%	15 530,1	100,0%	79,4%	

L'analyse des chiffres du RPG montre une réduction de la part des prairies permanentes dans la SAU (-4.4%), au profit des cultures (notamment des cultures de céréales + 5,9 %).

Au-delà de l'aspect quantitatif, on note des différences plus importantes au niveau spatial avec des surfaces cultivées qui apparaissent au niveau de Marcigny, Chassenard, Pierrefitte-sur-Loire, Bourbon-Lancy, Vitry-sur-Loire et Cronat au détriment de prairies permanentes.

→ Carte 9 : Les usages agricoles sur la ZPS Val de Loire Bocager en 2010 et 2016

2.5.3 Les MAEC et les prairies sensibles

Les pratiques sont très extensives sur l'ensemble des prairies engagées en MAEC aussi bien côté Allier que Saône-et-Loire, avec des parcelles généralement sous contrat MAE depuis 2008 (avec limitation ou absence de fertilisation).

Côté Allier, lors de la mise en oeuvre des MAEt, 39 exploitants agricoles avaient contractualisé au moins une MAEt pour une surface totale de 1443 ha. Côté Saône-et-Loire, 58 % des surfaces déclarées en prairies permanentes sont engagées en MAEC avec depuis 2015 à minima une obligation d'absence de fertilisation azotée.

Les autres prairies naturelles non engagées en MAE sont généralement conduites avec des apports réguliers de fertilisation minérale et de matière organique ; ces parcelles correspondent généralement à des prairies de fauche avec pâturage du regain.

Depuis 2015, le ministère de l'Agriculture a désigné comme « prairies sensibles » les surfaces qui étaient en prairie ou pâturage permanent en 2014 et qui sont présentes dans les zones Natura 2000 (pour les landes, parcours et estives) ; ou dans des zones déterminées sur la base de leur richesse en biodiversité au sein des zones Natura 2000 (pour les prairies naturelles). Pour ces surfaces, l'exploitant doit conserver la surface en prairie permanente, il ne peut ni la labourer, ni la convertir en terre arable ou en culture permanente. Le travail superficiel du sol y est cependant autorisé, par exemple pour permettre un sursemis. De nombreuses surfaces de prairies sont ainsi figées sur le site.

Le gel des surfaces en prairies sensibles et l'engagement des agriculteurs dans les MAEC semble avoir contribué à limiter le retournement de prairies depuis 2013 côté Saône-et-Loire. Côté Allier, des retournements de prairies ont eu lieu entre 2012 et 2014 sur la partie nord du site ; le phénomène semble avoir ralenti mais peut encore se poursuivre, (le retournement de prairies n'étant pas inclus dans les listes départementales imposant une évaluation des incidences).

2.5.4 Entretien du réseau bocager

Le réseau bocager est caractéristique du Val de Loire et lié au système d'élevage, du fait de son rôle de clôture et d'abri. Si des suppressions de haies ont lieu depuis les années 90 avec comme conséquence une augmentation de la maille bocagère, il reste encore bien présent sur de nombreux secteurs. Le bocage du site est caractérisé par des haies basses entretenues annuellement et ponctuées d'arbres de haut-jet ; il est un élément indispensable à l'expression de la biodiversité.

la réglementation liée à la PAC interdit tout arrachage de haies. En effet, le paiement des aides est conditionné au respect de Bonnes Conditions Agro-Environnementales , dont l'obligation de maintenir l'intégralité des haies de l'exploitation, des bosquets et mares dont la surface est comprise entre 10 ares et 50 ares, des arbres isolés dans la limite de 100 arbres/ha et le respect de l'interdiction de tailler les haies et les arbres entre le 1 avril et le 31 juillet.

3 La biodiversité du site – milieu, habitats et espèces

NB : Les éléments présentés dans cette partie concernent le périmètre des anciens sites du Val de Loire d'Iguerande à Decize

Sur tout le linéaire du site, la nature sableuse de la plaine où s'écoule le fleuve Loire lui permet de conserver un lit mobile en perpétuelle évolution. Ainsi, au fil de l'eau et de ses divagations, il crée ou entretient une grande diversité de milieux naturels : des milieux pionniers de plages de sables et de galets où se reproduisent les sternes, des pelouses à la flore typique, des falaises d'érosion où nichent de nombreux oiseaux tels que les guêpiers d'Europe; des annexes hydrauliques comme les boires et bras morts et, dans les secteurs délaissés depuis plus longtemps par le fleuve, des prairies et des forêts alluviales qui abritent une faune et une flore caractéristiques.

Le DOCOB de 2008 a établi une cartographie des milieux distingués selon la typologie Corine Biotopes, à partir d'une compilation de données disponibles et de photo-interprétation d'images satellites, complétée de prospections de terrain. Le cahier des charges et les moyens disponibles pour cette mission a amené des imprécisions voire des erreurs dans l'identification et la localisation de certains habitats ; 10 ans après, il est apparu nécessaire de mettre à jour et de compléter ces informations.

La nouvelle cartographie a été réalisée selon la méthodologie officielle CHANES (Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000) développée en juin 2005 par le muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et la fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN), sur la base de campagnes de terrain conduites entre 2015 et 2017 sur l'ensemble du site relevant de la Directive Habitats.

Cette cartographie constitue un outil essentiel pour bien appréhender la richesse écologique de la ZSC et les priorités en termes de conservation et restauration. Elle permet de caractériser les milieux et habitats présents sur le site. Un « milieu » est entendu comme un grand ensemble au sein duquel on retrouve des conditions physico-chimiques et biotiques relativement homogènes. Le terme « habitat » correspond quant à lui à une échelle beaucoup plus fine de description. Les habitats sont notamment caractérisés par leurs différentes associations végétales.

Réalisée avec un degré de précision important, elle a permis de recenser finement 178 habitats élémentaires sur le site ZSC de Iguerande à Decize.

→ *Annexe 21 : Liste des 178 types d'habitats recensés d'Iguerande à Decize*

3.1 Les grands milieux présents sur le site Directive Habitats (ZSC)

Les 178 habitats recensés peuvent être classés selon 16 grandes catégories, elles-mêmes regroupées en 5 grands milieux : le corridor Loire comprenant les milieux aquatiques et alluviaux, les milieux de transition, les milieux forestiers, les milieux agricoles et les espaces artificiels. La répartition de ces grandes catégories d'habitats est relativement variable selon les tronçons mais aussi selon que l'on considère l'ensemble de la ZSC, centrée sur les bords de Loire ou seulement le DPF, et qui est plus ou moins large. Ainsi sur l'ensemble du site de la ZSC, on constate que les espaces agricoles sont largement dominants (48 % de prairies et 14 % de cultures), viennent ensuite la Loire et ses annexes avec près de 10 % et les forêts alluviales (5 % de bois tendres et 5 % de bois durs). Sur le DPF, la répartition est plus équilibrée avec une large part occupée logiquement par la Loire (colonne vertébrale du DPF). Les forêts alluviales à bois

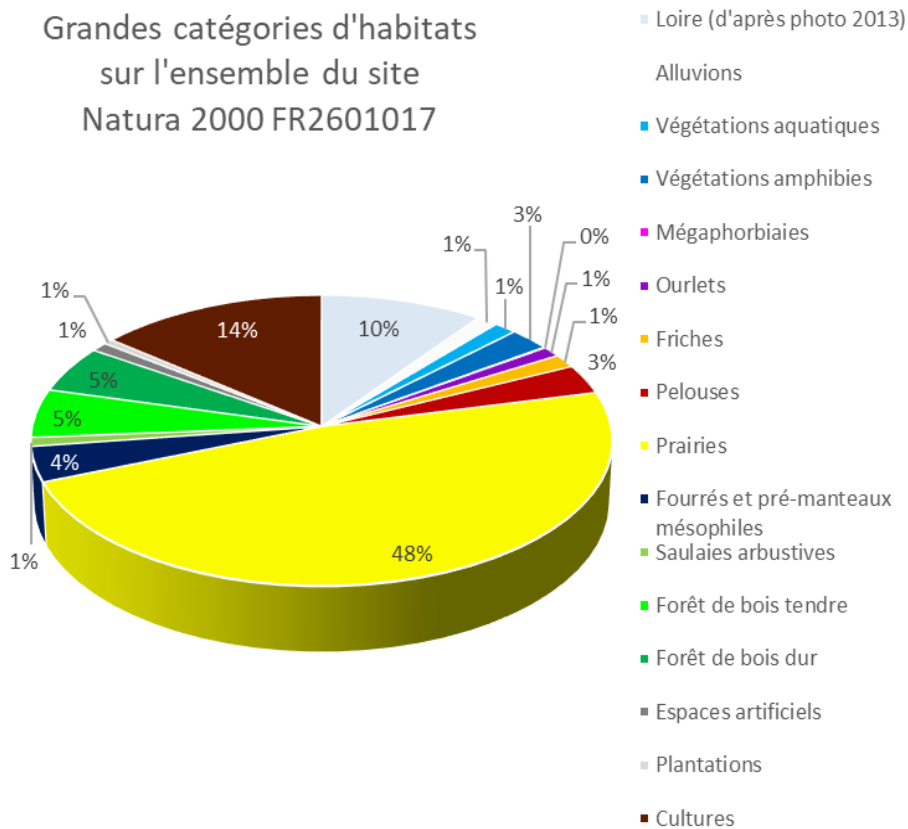
tendres sont également bien présentes (75 % de leurs surfaces sont situées sur le DPF), car leur développement est directement lié à la dynamique fluviale). Les prairies occupent également une place significative, en termes de surface. Le tableau ci-dessous présente les données issues de la cartographie des habitats naturels sur le site ZSC Val de Loire d'Iguerande à Decize :

Catégories de milieux	Grandes catégories d'habitats	Principaux habitats d'intérêts communautaires	Surface sur ZSC (ha)	%de recouvrement du site		%de recouvrement du DPF		"Part de l'habitat dans le DPF"		
Corridor Loire (milieux aquatiques et alluviaux)	Loire (photo 2013)	-	1129	10%	18%	1058	33%	49%	94%	75%
	Alluvions	-	150	1%		141	4%		94%	
	Végétations aquatiques	3150, 3260	159	1%		105	3%		66%	
	Végétations amphibies	3130, 3270, 6430	287	3%		103	3%		36%	
	Pelouses	8230*, 6120*, 6210	376	3%		169	5%		45%	
Milieux de transition	Mégaphorbiaies	6430	11	0%	7%	3	0%	12%	29%	50%
	Ourlets	6430	132	1%		92	3%		70%	
	Friches**	-	170	1%		114	4%		67%	
	Fourrés et pré-manteaux mésophiles	-	446	4%		169	5%		38%	
Milieux forestiers	Saulaies arbustives	-	112	1%	12%	103	3%	20%	92%	49%
	Forêt de bois tendre	91E0	617	5%		460	14%		75%	
	Forêt de bois dur	91F0	597	5%		83	3%		14%	
Milieux agricoles	Prairies	6510	5459	48%	62%	537	17%	18%	10%	8%
	Plantations	-	67	1%		7	0%		11%	
	Cultures	-	1597	14%		24	1%		2%	
Espaces artificiels	Espaces artificiels	-	116	1%	1%	11	0%	0.3%	9%	9%
	Total général	-	11 424	100%		3 239	100%		28%	

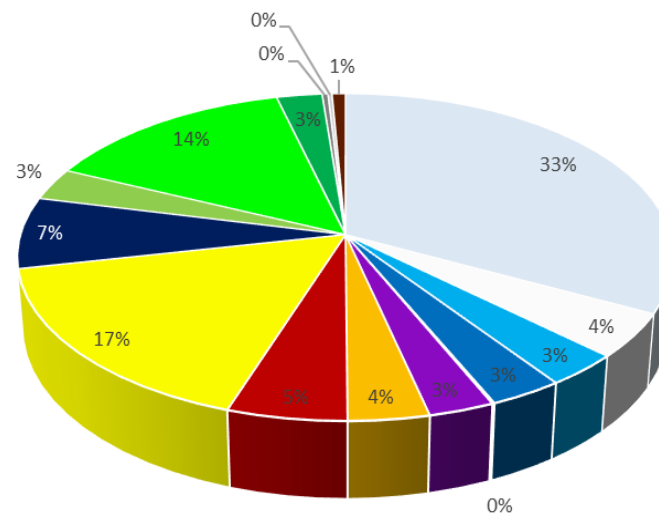
* Les habitat 6120 et 8230 identifiés dans l'ensemble de ce document et sa cartographie relèvent plutôt de l'habitat 2330, du 6210 ou du 6110.

** Le terme de friches est souvent mal interprété. Ici, il s'agit soit de friches alluviales qui poussent souvent sur les alluvions, en mosaïque ou non avec les pelouses, ou bien entre les grèves et les ourlets ; ce peut être aussi les friches rudérales de plantes herbacées, dans des zones laissées à l'abandon, qui résultent d'une activité humaine qui a modifié souvent involontairement les conditions du sol. La friche au sens buissons, celle dont il est souvent fait question, est classée dans les fourrés et pré-manteaux mésophiles.

Grandes catégories d'habitats sur le site Natura 2000 ZSC d'Iguerande à Decize et sur son DPF



Grandes catégories d'habitats sur le DPF du site Natura 2000 FR2601017



→ Carte 10 : Proportions des grandes typologies d'habitats sur la ZSC selon les quatre grandes entités d'Iguerande à Decize

3.1.1 Corridor Loire (milieux aquatiques et alluviaux)

La Loire, linéaire et continue, forme une trame bleue, un corridor favorable à la circulation d'espèces floristiques et faunistiques. Différents types de végétations aquatiques ou semi-aquatiques arrivent à se développer dans les secteurs d'eau calme des annexes aquatiques ou sur les bords des rives.

3.1.1.1 La Loire

La Loire en elle-même représente une masse d'eau courante et est un milieu naturel à part entière qui peut être plus ou moins dépourvu de végétation. Elle est cartographiée d'après la photo aérienne de 2013. Élément central du site, la Loire a façonné et façonne encore les différents milieux présents sur le site par le jeu de la dynamique fluviale.

3.1.1.2 Les alluvions

Ce milieu comprend les plages de galets et bancs de sable sans végétation ou presque. Les grèves, fréquemment remaniées par les eaux, n'accueillent qu'une végétation clairsemée et pionnière, renouvelée annuellement, qui s'installe sur ces grèves (*Chenopodium*) et les berges vaseuses (*Bidention*) les bordant. Ces végétations sont d'intérêt communautaire et relèvent de l'habitat 3270 « Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri p.p.* et du *Bidention p.p.* ». Du fait de son caractère très éphémère lié à la dynamique fluviale, il est très difficile de cartographier et d'appréhender la répartition de cet habitat. Ces végétations se développent en fin d'été.

3.1.1.3 Les végétations aquatiques

Les végétations aquatiques regroupent les voiles de lentilles d'eau et les herbiers enracinés ou non. Leur cartographie est délicate en raison de leur organisation en mosaïques (mosaïque horizontale et/ou mosaïque verticale). Certaines végétations aquatiques sont rattachables aux habitats Natura 2000 codifiés 3150 « Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* » et 3260 « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* ». Les végétations aquatiques sont remarquables pour la flore et la faune qu'elles abritent. Ce sont aussi des milieux soumis à certaines menaces (sécherresse, plantes exotiques envahissantes...).

3.1.1.4 Les végétations amphibies

Ces habitats rassemblent l'ensemble des végétations subissant une inondation temporaire et se caractérisent par des espèces annuelles pionnières sur les zones exondées pauvres en nutriments (il s'agit d'un stade éphémère qui se développe lorsque la matière organique n'est pas minéralisée, donc pas disponible pour les plantes ; à savoir les gazons, prairies humides, roselières, cariçaies, etc.). Certaines de ces végétations sont rattachables aux codes 3130 « Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* », 3270 « Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri p.p.* et du *Bidention p.p.* ». Ces végétations apparaissent en fin d'été, certaines forment des tapis ras et sont pour la plupart constituées d'espèces patrimoniales qui ne tolèrent guère la concurrence avec d'autres espèces.

3.1.1.5 Les pelouses

Les pelouses sont des formations herbacées basses (hauteur dépassant rarement 20 cm). Ces végétations rases sont souvent lacunaires, laissant apparaître le substrat. Leur évolution vers les fourrés et la forêt est bloquée par le pâturage ou la présence des lapins, ainsi que par les crues. Cette végétation est adaptée aux sécheresses (Orpins, Molènes, lichens et mousses). Beaucoup sont d'intérêt communautaire : 6210 « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) », 6110 « Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi* », 2330 « Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* ». La pelouse 2230 héberge la piloselle de la Loire. Le site constitue le bastion de cette sous-espèce endémique de la Loire et de ses affluents.



©CenAllier,E.Cadé

3.1.2 Les milieux de transition

Ce sont des zones tampons souvent de petite surface entre deux milieux différents, ils peuvent être de nature très différente selon qu'ils s'insèrent dans des milieux humides ou plutôt secs. Lorsqu'ils sont linéaires, ils constituent des zones corridors pour certaines espèces (mammifères) ; et servent aussi de zones refuge (reptiles) ou de reproduction pour d'autres (oiseaux).



©CenAllier,E.Cadé

3.1.2.1 Les mégaphorbiaies

Tirant leur nom du grec « mega » (grand) et « phorbe » (végétation non herbeuse), ces habitats se développent sur des zones riches en nutriments et correspondant aux lisières humides occupées par de grandes herbes à feuilles larges. Souvent denses, elles bénéficient généralement d'une humidité élevée. La plupart de ces végétations sont rattachables au code Natura 2000 6430 « *Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin* ».

3.1.2.2 Les ourlets

Ces formations regroupent les lisières forestières et les ourlets au sein des prairies en cours d'embuissonnement. Le cortège végétal est à la fois forestier et prairial. Certains ourlets, plutôt humides, sont rattachables à l'habitat Natura 2000 6430 « *Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin* ». Zone de transition entre les pelouses et les forêts alluviales, cette mosaïque d'habitat est présente ponctuellement sur l'ensemble du site et permet à la petite faune d'y trouver refuge et nourriture.

3.1.2.3 Les fourrés et pré-manteaux mésophiles

Les fourrés et pré-manteaux sont des végétations arbustives (hauteur variable entre 4 à 8m). Ce sont des formations végétales d'aspect dense et enchevêtré, la plupart du temps difficilement pénétrables, qui comportent souvent des ronces et des broussailles (composées principalement de buissons, d'arbustes et de plantes herbacées comme les genêts, ajoncs, ou cytises). Ces formations sont adaptées ici aux sols calcaires peu épais, pauvres en éléments nutritifs et supportant des sécheresses estivales avec de fortes températures. Aucun n'est d'intérêt communautaire sur le site mais cet habitat reste important au même titre que les autres milieux naturels car il procure un lieu de nidification et de nourrissage pour de nombreux oiseaux, par exemple. Ces milieux sont également susceptibles d'évoluer en forêt alluviale à bois dur, un habitat d'intérêt communautaire. Ce type d'habitat est parfois appelé « friche », terme différent de ce dont il est question en dessous.

3.1.2.4 Les friches

Deux grands types de friches sont rencontrés sur le site. Le premier correspond à des espaces anthropiques délaissés, qui subissent une colonisation par des espèces herbacées et parfois par des espèces exotiques envahissantes (Friche vivace rivulaire à solidages exotiques, par exemple). L'autre type de friche, correspond à celle que l'on trouve sur les grèves, îles et les pelouses, elles sont typiques des milieux alluviaux et s'y mêlent souvent plusieurs espèces exotiques envahissantes, herbacées pour la plupart. Aucune friche n'est d'intérêt communautaire sur le site.

3.1.3 Les milieux agricoles

L'agriculture est l'usage dominant du sol sur le site, dont elle a façonné les espaces et les paysages. Les pratiques traditionnelles d'élevage extensif avec entretien de haies, d'arbres isolés et de mares sont à l'origine de milieux favorables pour de nombreuses espèces faunistiques. On distingue plusieurs types de milieux agricoles : les prairies humides à mésophiles, les éléments du bocage : haies et arbres, les cultures.

3.1.3.1 *Les prairies*

Les prairies sont des formations herbacées hautes (hauteur moyenne de 80 cm) et sont l'habitat le plus représenté du site. Il s'agit essentiellement de prairies pâturées. Principalement situées dans le lit majeur, ces formations abritent une diversité importante de fleurs et de graminées. Certaines présentent des végétations humides d'autres sont plus mésophiles, d'autres combinent ces deux faciès selon la topographie et la nature du sol. Leur intérêt est directement lié aux pratiques de pâturage, qui peuvent favoriser une grande diversité floristique selon l'intensité de celui-ci, les périodes et des apports effectués. Les prairies de fauche elles, favorisent d'autres cortèges floristiques et peuvent être rattachables à l'habitat Natura 2000 6510 « Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) », plus couramment appelé prairie à fromental. Ces prairies peuvent être à la fois fauchées et pâturées. Leurs diversités et leurs fleurs, quand elles ne sont pas fauchées trop tôt, attirent les insectes et leurs prédateurs comme la pie-grièche écorcheur ou encore le faucon hobereau. On les retrouve souvent dans les périmètres de protection des puits de captage.

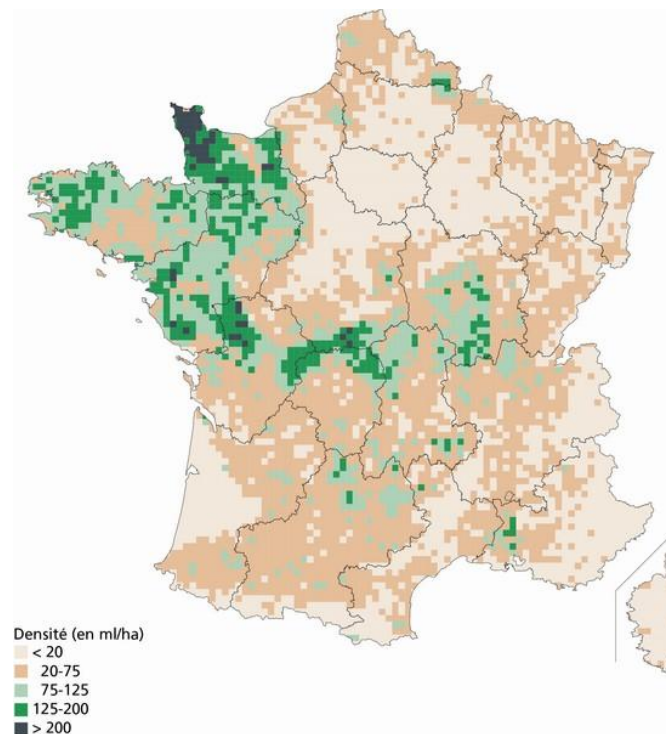
3.1.3.2 *Les espaces cultivés*

Cette catégorie décrit les cultures (champs, cultures d'herbes, plantations d'arbres, etc.) et exclut les prairies et pâtures à cortège diversifié.

3.1.3.3 Le bocage

Le terme de bocage désigne un type de paysage agricole, résultant des évolutions conjuguées du milieu naturel et de la société rurale. Les réseaux de prairies, haies, talus et fossés sont des éléments fonctionnant comme des corridors biologiques. Les mares et les arbres isolés complètent cet ensemble pour créer un bocage écologiquement riche. A l'échelle nationale, le bocage est plutôt rare comme illustré sur la carte ci-contre. Il est en forte régression depuis le remembrement agricole et le phénomène semble se poursuivre. Au-delà du rôle écologique, le bocage a de nombreuses utilités : stockage de carbone, épuration de l'eau, écrêtage des crues, production de ressources en bois, protection des sols, esthétique paysagère, protection des cultures et des animaux d'élevage

Le bocage est le milieu dominant de la ZPS et résulte des pratiques agricoles passées et actuelles. Le bocage du Val de Loire se caractérise par un réseau assez dense de haies basses ponctué d'arbres de haut-jet. Les arbres isolés et les mares présents au sein des prairies participent également à cette richesse écologique. Il procure lieu de refuge, de nourriture et de reproduction à de nombreuses espèces animales, comme la pie-grièche écorcheur.



Source : : Pole bocage ONCFS - La densité de haies en France (sources : IFN, 2007)

3.1.4 Les milieux arborés

Ces milieux sont très variés dans les secteurs alluviaux en fonction de leurs stades d'évolution et de leur situation par rapport au lit mineur. Ce sont pour la plupart des forêts alluviales ou des forêts alluviales en devenir. Lorsqu'un cordon linéaire se forme le long des rives de la Loire ou d'affluents, on parle alors de ripisylve, c'est le corridor vert qui remplit de multiples fonctions écologiques ainsi que des services environnementaux. Les grandes forêts alluviales servent ainsi de réservoir de biodiversité et jouent un rôle dans l'épuration des eaux et la limitation de l'expansion des crues.

3.1.4.1 Les saulaies arbustives

Les saulaies arbustives se distinguent par une implantation en conditions humides. On les trouve surtout en linéaire le long des cours d'eau. Elles ne sont pas d'intérêt communautaire. Ce ne sont pas à proprement parler des milieux arborés mais plutôt des milieux arbustifs transitoires dont l'évolution la plus probable est celle vers la forêt alluviale à bois tendre.

3.1.4.2 Les forêts alluviales de bois tendre

La végétation est dominée par des arbres à croissance rapide aimant l'humidité (saule blanc, peuplier noir, aulne glutineux), le sous-bois est souvent luxuriant, riche en hautes herbes, buissons et plantes grimpantes. Cet habitat est d'intérêt prioritaire (*) (91E0* *Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)*), car particulièrement menacé à l'échelle européenne. On l'appelle souvent saulaie-peuleraie.

3.1.4.3 Les forêts de bois dur

Lorsque la forêt alluviale à bois tendre vieillit et que la fréquence des inondations diminue, les arbres à croissance lente (chêne pédonculé, frêne élevé, ormes, tilleuls) se substituent progressivement aux espèces à bois tendre. Ces forêts à bois dur se trouvent en général éloignées du lit mineur et sont rattachables à l'habitat d'intérêt communautaire 91F0 « *Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia riveraines des grands fleuves* (*Ulmion minoris*)* ». Sur le site, cet habitat est particulièrement rare du fait des conditions de sa formation et sans doute d'exploitation antérieure et actuelle des boisements.

3.1.5 Les milieux artificialisés

Il s'agit des habitations, jardins, voies ferrées et routes, zones délaissées (anciennes plateformes de gravières...). Ils sont très peu représentés sur le site, du fait de son caractère peu anthropisé.

→ **Carte 11 : Atlas cartographique des grandes catégories d'habitats de la ZSC d'Iguerande à Decize**

3.2 Les habitats d'intérêt communautaire

Onze habitats d'intérêt communautaire (HIC) sont recensés sur le site et représentent 15 % de la superficie de la ZSC. Parmi ceux-ci, sept se situent dans le corridor Loire et sont sous l'influence directe de la dynamique fluviale ; s'y ajoutent un habitat de mégaphorbiaies, un habitat prairial (avec la superficie la plus élevée) et deux habitats forestiers (également très étendus). Ces habitats sont globalement très morcelés : on recense ainsi près de 1500 polygones distincts, certains ne représentent que quelques centaines de m².

L'analyse de la répartition des habitats d'intérêt communautaire selon les grands tronçons hydro-morphologiques montre que les pelouses sèches post-pionnières à féтуque (6210) sont uniquement présentes dans la partie aval du site depuis les puits de captage de Port-Saint-Aubin, c'est-à-dire le tronçon le plus dynamique. De même l'habitat 3270, très lié à la présence des dépôts d'alluvions, s'observe essentiellement sur le tronçon aval. Les anciens grands

méandres de l'aval sont également aujourd'hui colonisés par de vastes ensembles de forêts alluviales. Les prairies de fauche ne sont quant à elles pas liées à la dynamique fluviale.

Le tableau ci-dessous présente les données relatives aux habitats d'intérêt communautaire issues de la cartographie des habitats naturels sur le site ZSC Val de Loire Iguerande-Decize :

Nom de l'habitat	Type de grands milieux	Grandes typologies d'habitats	Localisation	Code	Répartition		Commentaires sur répartition	Représentativité	Etat de conservation à l'échelle du site	Etat de conservation à l'échelle biogéographique continentale- (Rapportage France 2019)
					ha	Nb. polygones				
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	Corridor Loire	Alluvions	Sur les grèves et berges vaseuses	3270	64,4	118	Les différentes végétations regroupées dans cet habitat sont installées sur les zones de grèves, bancs de sables humides et berges vaseuses, cet habitat est donc surtout présent où la dynamique fluviale est la plus active	Moyenne à bonne selon les secteurs : présent un peu partout le long du site mais plus abondant dans la partie aval.	Moyen à bon	Défavorable-mauvais
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l'<i>Hydrocharition</i>	Corridor Loire	Végétations aquatiques	Annexes hydrauliques	3150	8,8	81	Habitat souvent situé en dehors du DPF et donc peu soumis à l'influence de la dynamique fluviale. Cet habitat se rencontre le plus souvent sur les annexes hydrauliques de la Loire.	Faible: habitat présent de manière localisée sur le site et de faible superficie	Mauvais	Défavorable-inadéquat

Nom de l'habitat	Type de	Grandes	Localisation	Code	Répartition		Commentaires sur répartition	Représenta	Etat de	Etat de
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Corridor Loire	Végétations aquatiques	Loire (lit vif) et affluents	3260	40,4	33	Cet habitat est représenté, de manière localisée sur le site, par les herbiers aquatiques situés sur le chenal actif de la Loire et des affluents. Il ne semble pas subir de dégradations, même si les surfaces qu'il recouvre et leur répartition fluctuent d'années en années suivant les conditions climatiques. Cet habitat est sans doute sous estimé en termes de surface et de localisation du fait de la complexité à le cartographier.	Moyenne	Moyen	Défavorable-inadéquat
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Corridor Loire	Végétation amphibies	Bordure vaseuse des annexes hydrauliques, de la Loire ou des mares	3130	1,5	13	Habitat très localisé, fugace et de très faible superficie (surfaces restreintes de 800 à 5000 m ² , pour un total, sur l'ensemble du site, de 1,52 ha répartis sur 9 sites). Seuls 2 sites sont relativement éloignés de la Loire et abritent des espèces patrimoniales.	Très faible	Mauvais	Défavorable-mauvais
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	Corridor Loire	Pelouses	Sur les hauts de grève	2330	30,7	44	Ces pelouses sont situées non loin du cours d'eau et sont sous l'influence de la dynamique fluviale. Cet habitat couvre des surfaces très restreintes. On les trouve plutôt dans la partie nord du site au sein de la bande active excepté pour les « dunes de Gilly »	Moyenne	Mauvais	Défavorable-mauvais

Nom de l'habitat	Type de	Grandes	Localisation	Code	Répartition		Commentaires sur répartition	Représenta	Etat de	Etat de
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) [*sites d'orchidées remarquables]	Corridor Loire	Pelouses	Sur terrasses intermédiaires ou supérieures	6210	84	83	L'ensemble de ces pelouses se trouvent sur terrasses intermédiaires à hautes rarement inondées par les crues. De fait, elles sont pour beaucoup localisées en dehors du DPF et peu soumises à la dynamique fluviale. La première station recensée se situe au niveau de Saint-Aubin-sur-Loire, on trouve ensuite vers l'aval davantage de sites et de surfaces conséquentes dans la partie la plus active de la Loire.	Moyenne	Mauvais à moyen	Défavorable-mauvais
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Milieux de transition	Mégaphorbiaies et ourlets	Bord de Loire, lisières forestières, bordure de zones humides et fossés	6430	43,6	156	Ces végétations de hautes herbes sont installées en bordures de cours d'eau et en lisière de forêts humides ou encore de fossés, petits cours d'eau. L'habitat est réparti sur l'ensemble du site bien qu'avec de petites superficies	Bonne	Bon	Défavorable-inadéquat
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	Milieux forestiers	Forêt de bois tendre	Forêt alluviale et ripisylve de la Loire et affluents	91E0*	529	504	Après les prairies de fauche, la forêt alluviale à bois tendre est l'habitat le plus représenté sur le site avec près de 530 ha dont 75% sur le DPF. Il est présent aux abords du lit vif et des annexes hydrauliques. Habitat présent de manière discontinue et ne formant pas de corridor fonctionnel.	Moyenne	Moyen	Défavorable-mauvais

Nom de l'habitat	Type de	Grandes	Localisation	Code	Répartition		Commentaires sur répartition	Représenta	Etat de	Etat de
Forêts mixtes de Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	Milieus forestiers	Forêt de bois dur	Sur terrasses supérieures, à l'écart de la Loire	91F0	332,7	115	La forêt alluviale à bois durs est localisée essentiellement à l'écart du lit vif de la Loire et en dehors du DPF. Habitat cantonné dans la partie aval du site (250 ha représentant 75% de l'habitat).	Moyenne	Moyen	Défavorable-mauvais
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Milieus agricoles	Prairies	Prairies fauchées et prairies pâturées/fauchées	6510	559,1	251	Cet habitat a été largement sous-estimé dans le DOCOB de 2008 avec seulement une centaine d'hectares identifiés alors que la cartographie de 2017 recense près de 560 ha; c'est de fait l'habitat d'intérêt communautaire qui occupe la plus grande surface. Il est réparti sur l'ensemble du site mais beaucoup plus présent dans la partie nord.	Bonne	Bon	Défavorable-mauvais

→ Annexe 22 : Fiches concernant les habitats d'intérêt communautaire

→ Carte 12 : Atlas cartographique des habitats d'intérêt communautaire de la ZSC d'Iguerande à Decize

Répartition des habitats d'intérêt communautaire sur le site ZSC Val de Loire Iguerande-Decize :

Code N2000	Libellé N2000	Surface totale (ha)	% total	
			(des N2000)	(tous habitats)
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	1,52	0,09%	0,01%
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	8,84	0,51%	0,08%
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	40,37	2,34%	0,35%
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	64,44	3,73%	0,56%
6120	Pelouses calcaires de sables xériques	30,65	1,78%	0,27%
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) [*sites d'orchidées remarquables]	83,98	4,87%	0,74%
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	43,58	2,53%	0,38%
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	559,11	32,40%	4,89%
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	31,23	1,81%	0,27%
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	529,03	30,66%	4,63%
91F0	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	332,68	19,28%	2,91%

Tronçons	II	III-1	III-2	III-3	III-4	III-5	III-6	IV	V-1	V-2	V-3
Entité	1 : Dynamique faible			2 : Dynamique modérée				3 : Dynamique très faible		4 : Dynamique très active	
Dynamique Fluviale	faible	modérée	faible	active	faible	active	modérée	faible	faible	active	modérée
Surface tronçon (ha)	205,36	853,39	1094,93	487,24	568,80	1948,91	548,96	975,55	323,32	2255,14	2191,29
Longueur (km) (à vol d'oiseau)	3,3	5,6	7,0	1,7	2,9	10,0	7,8	18,0	5,4	13,4	19,8
Surface (ha) HIC par tronçons				0,46	0,07	0,11		0,08		0,31	0,49
	0,09	0,32	1,52	0,61	0,92	1,69	0,28	0,21	0,22	1,83	1,14
			0,62	3,07	1,04	17,17	7,50	10,84			0,14
	0,35	4,01		0,22		3,71	0,66	2,12	0,03	15,83	37,50
						2,58		0,41	1,61	7,22	18,84
									3,25	12,49	68,23
	0,51	3,29	3,51	2,96	3,39	6,74	2,48	8,49	0,57	4,35	7,30
	4,07	19,80	31,60	0,19	37,12	26,74	47,36	104,17	39,11	193,35	55,59
		8,92	1,99	4,42	1,34	9,96	0,91	0,81	2,09	0,39	0,41
	10,21	13,70	22,08	1,61	4,75	36,15	28,39	61,11	21,65	222,64	106,73
	2,62		26,23	6,17	7,61	4,30	16,98	12,85	8,53	247,40	

3.3 Les espèces floristiques du site

3.3.1 Les espèces remarquables

Le site présente une grande diversité d'espèces floristiques avec plus de 1000 espèces de flore de milieux très variés (méditerranéens, atlantiques, européens,)

Le Conservatoire botanique national du Massif Central (CBNMC) et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) disposent de données sur la présence d'espèces végétales patrimoniales sur le site Natura 2000 du Val de Loire bocager, respectivement côté Allier et côté Saône-et-Loire. Ces espèces sont remarquables au titre de différents classements : protection réglementaire nationale, liste rouge nationale, liste rouge régional, protection régionale, rareté régionale. Seule la Spiranthe d'été est considérée d'intérêt communautaire, étant inscrite à l'annexe IV de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

La marsilée à quatre feuilles, *Marsilea quadrifolia*, mentionnée dans le précédent DOCOB, n'a jamais été revue ni mentionnée ni côté Allier ni côté Saône-et-Loire. Elle a probablement disparu suite à la colonisation de la majorité des surfaces en eau stagnante par la jussie.

Liste des espèces floristiques patrimoniales du Val de Loire bocager côté Allier (données CBNMC 2015) :

Espèces			Statut français		Auvergne		
Nom vernaculaire	Nom latin	Grandes catégories d'habitats	Liste rouge nationale	Protection nationale	Liste rouge régionale	Rareté dans l'Allier	Protection régionale
Anthémis des rochers	<i>Anthemis cretica</i> L. subsp. <i>saxatilis</i> (DC. ex Willd.) R.Fern.	Pelouses			EN	RR	
Bident radié	<i>Bidens radiata</i> Thuill.	Végétations amphibies			VU	R	
Scirpe maritime	<i>Bolboschoenus</i> gr. <i>maritimus</i>	Végétations amphibies			NT		
Buplèvre de Gérard	<i>Bupleurum gerardii</i> All.	Pelouses	VU		EN	E	
Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus</i> L.	Végétations amphibies			NT		
Laîche faux-souchet	<i>Carex pseudocyperus</i> L.	Végétations amphibies			NT		
Laîche des renards	<i>Carex vulpina</i> L.	Végétations amphibies			NT		

Espèces			Statut français		Auvergne		
Nom vernaculaire	Nom latin	Grandes catégories d'habitats	Liste rouge nationale	Protection nationale	Liste rouge régionale	Rareté dans l'Allier	Protection régionale
Corynéphore blanchâtre	<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P.Beauv.	Pelouses			NT		
Crucianelle à feuilles étroites	<i>Crucianella angustifolia</i> L.	Pelouses			EN		
Souchet de Michel	<i>Cyperus michelianus</i> (L.) Link	Végétations amphibies			EN		PR
Étoile d'eau	<i>Damasonium alisma</i> Mill.	Végétations aquatiques		I	CR	RR	
Élatine à six étamines	<i>Elatine hexandra</i> (Lapierre)	Végétations amphibies			EN		PR
Scirpe à inflorescence ovoïde	<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult.	Végétations amphibies			NT		
Epilobe des moraines	<i>Epilobium dodonaei</i> Vill.	Friches			VU		
Frêne à feuilles étroites	<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl subsp. <i>angustifolia</i>	Forêts de bois tendre			VU	R	PR
Grande glycérie	<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb.	Mégaphorbiaies			NT		
Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis</i> L.	Végétations amphibies		II	CR	R	
Ache inondée	<i>Helosciadium inundatum</i> (L.) W.D.J.Koch	Végétations aquatiques			CR	RR	
Piloselle de la Loire	<i>Pilosella peleteriana</i> (Mérat) F.W.Schultz & Sch.Bip. subsp. <i>ligerica</i> (Zahn) B.Bock	Pelouses			EN	R	
Hydrocharis des grenouilles	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L.	Végétations aquatiques			EN	R	
Lentille d'eau à trois lobes	<i>Lemna trisulca</i> L.	Végétations aquatiques			EN	R	

Espèces			Statut français		Auvergne		
Nom vernaculaire	Nom latin	Grandes catégories d'habitats	Liste rouge nationale	Protection nationale	Liste rouge régionale	Rareté dans l'Allier	Protection régionale
Limoselle aquatique	<i>Limosella aquatica</i> L.	Végétations amphibies	VU	I	CR	RR	PR
Lindernie couchée	<i>Lindernia palustris</i> Hartmann	Végétations amphibies		I	NT		
Littorelle à une fleur	<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch.	Végétations amphibies			NT		
Salicaire à feuilles d'hyssope	<i>Lythrum hyssopifolia</i> L.	Végétations amphibies			NT		
Mibora naine	<i>Mibora minima</i> (L.) Desv.	Pelouses			EN	RR	
Myriophylle à feuilles alternes	<i>Myriophyllum alterniflorum</i> DC.	Végétations aquatiques			NT		
Naiade majeure	<i>Najas marina</i> L. subsp. <i>marina</i>	Végétations aquatiques			CR	RR	
Naiade mineure	<i>Najas minor</i> All.	Végétations aquatiques			RE		
Limnanthème faux-nénuphar	<i>Nymphoides peltata</i> (S.G.Gmel.) Kuntze	Végétations aquatiques			NT		
Oenanthe aquatique	<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir.	Végétations aquatiques			EN		
Fléole rude	<i>Phleum paniculatum</i> Huds.	Pelouses			NT	R	PR
Plantain à feuilles carénées	<i>Plantago holosteum</i> Scop.	Pelouses			NT		
Potamot à feuilles aiguës	<i>Potamogeton acutifolius</i> Link	Végétations aquatiques			EN	E	
Potamot à feuilles de graminée	<i>Potamogeton gramineus</i> L.	Végétations aquatiques			EN	R	
Potamot luisant	<i>Potamogeton lucens</i> L.	Végétations aquatiques			CR	E	

Espèces			Statut français		Auvergne		
Nom vernaculaire	Nom latin	Grandes catégories d'habitats	Liste rouge nationale	Protection nationale	Liste rouge régionale	Rareté dans l'Allier	Protection régionale
Potamot noueux	<i>Potamogeton nodosus Poir.</i>	Végétations aquatiques			EN	R	
Potamot à feuilles perfoliées	<i>Potamogeton perfoliatus L.</i>	Végétations aquatiques			EN	E	
Potamot fluet	<i>Potamogeton pusillus L.</i>	Végétations aquatiques			VU	RR	
Potamot filiforme	<i>Potamogeton trichoides Cham. & Schldl.</i>	Végétations aquatiques			VU	RR	
Potentille couchée	<i>Potentilla supina L.</i>	Pelouses			VU	R	
Pulicaire commune	<i>Pulicaria vulgaris Gaertn.</i>	Alluvions		I	NT		
Renoncule à feuilles de cerfeuil	<i>Ranunculus paludosus Poir.</i>	Végétations amphibies			EN	R	
Renoncule à feuilles capillaires	<i>Ranunculus trichophyllus Chaix</i>	Végétations amphibies			NT	RR	
Patience aquatique	<i>Rumex hydrolapathum Huds.</i>	Végétations amphibies			EN	RR	
Patience maritime	<i>Rumex maritimus L.</i>	Végétations amphibies			EN		
Patience des marais	<i>Rumex palustris Sm.</i>	Végétations amphibies			CR	RR	
Sagittaire à feuilles en flèche	<i>Sagittaria sagittifolia L.</i>	Végétations aquatiques			CR	RR	PR
Orpin à six angles	<i>Sedum sexangulare L.</i>	Pelouses			NT		
Faux sésame	<i>Sesamoides purpurascens (L.) G.López</i>	Pelouses			CR	RR	
Rubanier émergé	<i>Sparganium emersum Rehmman</i>	Végétations aquatiques			NT		
Peucédan des marais	<i>Thyselinum palustre (L.) Hoffm.</i>	Végétations amphibies			NT	R	

Espèces			Statut français		Auvergne		
Nom vernaculaire	Nom latin	Grandes catégories d'habitats	Liste rouge nationale	Protection nationale	Liste rouge régionale	Rareté dans l'Allier	Protection régionale
Châtaigne d'eau	<i>Trapa natans L.</i>	Végétations aquatiques			NT		
Hélianthème à gouttes	<i>Tuberaria guttata (L.) Fourr.</i>	Pelouses			NT	RR	
Orme lisse	<i>Ulmus laevis Pall.</i>	Forêts de bois tendre			NT		PR
Vulpie ciliée	<i>Vulpia ciliata Dumort.</i>	Pelouses			VU		
Lampourde glouteron	<i>Xanthium strumarium L.</i>	Friches			CR*		
Zannichellie des marais	<i>Zannichellia palustris L.</i>	Végétations aquatiques			EN	RR	

Liste des espèces floristiques patrimoniales du Val de Loire bocager côté Saône-et-Loire (données CBNBP 2020) :

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Liste rouge régionale Bourgogne	Rareté Bourgogne	Protection régionale Bourgogne
Brome des toits	<i>Anisantha tectorum (L.) Nevski, 1934</i>		VU	RR	
Bardane des bois	<i>Arctium nemorosum Lej., 1833</i>		VU	RRR	
Biscutelle controversée	<i>Biscutella laevigata subsp. varia (Dumort.) Rouy & Foucaud, 1895</i>		DD	RRR	PR
Buplèvre de Gérard	<i>Bupleurum gerardi All., 1773</i>		CR	RRR	
Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus L., 1753</i>		LC	RR	PR
Calépine de Corvians	<i>Calepina irregularis (Asso) Thell., 1905</i>		VU	RRR	
Laïche blonde	<i>Carex hostiana DC., 1813</i>		VU	RR	
Cératophylle submergé	<i>Ceratophyllum submersum L., 1763</i>		VU	RRR	
Chénopode à feuilles de figuier	<i>Chenopodium ficifolium Sm., 1800</i>		EN	RRR	
Corynéphore blanchâtre	<i>Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812</i>		NT	RR	PR
Crassule mousse	<i>Crassula tillaea Lest.-Garl., 1903</i>		VU	RRR	
Souchet jaunâtre	<i>Cyperus flavescens L., 1753</i>		EN	RRR	

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Liste rouge régionale Bourgogne	Rareté Bourgogne	Protection régionale Bourgogne
Souchet long	<i>Cyperus longus</i> L., 1753		EN	RRR	
Rossolis intermédiaire	<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	II	EN	RRR	
Scirpe à nombreuses tiges	<i>Eleocharis multicaulis</i> (Sm.) Desv., 1818		VU	RRR	
Scirpe à inflorescence ovoïde	<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult., 1817		VU	RR	
Chiendent intermédiaire	<i>Elytrigia intermedia</i> (Host) Nevski, 1933		VU	RRR	
Prêle très rameuse	<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf., 1799		EN	RRR	
Fétuque noirâtre	<i>Festuca nigrescens</i> Lam., 1788		NT	R	
Immortelle des champs	<i>Filago arvensis</i> L., 1753		VU	RRR	
Cotonnière spatulée	<i>Filago pyramidata</i> L., 1753		NT	RR	
Filipendule vulgaire	<i>Filipendula vulgaris</i> Moench, 1794		VU	RRR	
Fumeterre à fleurs serrées	<i>Fumaria densiflora</i> DC., 1813		VU	RRR	
Géranium luisant	<i>Geranium lucidum</i> L., 1753		VU	RRR	
Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis</i> L., 1753	II	LC	RR	
Holostée en ombelle	<i>Holosteum umbellatum</i> L., 1753		NT	RR	
Millepertuis des marais	<i>Hypericum elodes</i> L., 1759		VU	RRR	PR
Millepertuis à feuilles de lin	<i>Hypericum linariifolium</i> Vahl, 1790		EN	RRR	
Ibérus amer	<i>Iberis amara</i> L., 1753		NT	RRR	
Séneçon à feuilles de Barbarée	<i>Jacobaea erratica</i> (Bertol.) Fourr., 1868		NT	RR	
Koélérie grêle	<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult., 1824		VU	RRR	
Laitue à feuilles de saule	<i>Lactuca saligna</i> L., 1753		VU	RRR	
Laitue effilée	<i>Lactuca viminea</i> (L.) J.Presl & C.Presl, 1819		VU	RRR	
Gesse sans vrille	<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753		NT	RR	
Lentille deau bossue	<i>Lemna gibba</i> L., 1753		VU	RRR	
Passerage hétérophylle	<i>Lepidium heterophyllum</i> Benth., 1826		NT	RR	
Cotonnière naine	<i>Logfia minima</i> (Sm.) Dumort., 1827		NT	RR	
Isnardie des marais	<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott, 1817		NT	RR	

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Liste rouge régionale Bourgogne	Rareté Bourgogne	Protection régionale Bourgogne
Mouron délicat	<i>Lysimachia tenella</i> L., 1753		NT	RR	
Luzerne de Gérard	<i>Medicago rigidula</i> (L.) All., 1785		VU	RRR	
Mibora naine	<i>Mibora minima</i> (L.) Desv., 1818		NT	RRR	
Myosotis de Balbis	<i>Myosotis balbisiana</i> Jord., 1852		CR	RRR	
Queue-de-souris naine	<i>Myosurus minimus</i> L., 1753		EN	RR	
Myriophylle verticillé	<i>Myriophyllum verticillatum</i> L., 1753		NT	RR	
Naiade mineure	<i>Najas minor</i> All., 1773		VU	RRR	
Faux nénuphar	<i>Nymphoides peltata</i> (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891		EN	RRR	PR
Ansérine rouge	<i>Oxybasis rubra</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012		NT	RR	
	<i>Pilosella peleteriana</i> subsp. <i>ligerica</i> (Zahn) B.Bock, 2012		CR	RRR	PR
Pâturin des marais	<i>Poa palustris</i> L., 1759		EN	RR	
Potentille couchée	<i>Potentilla supina</i> L., 1753		CR	RRR	
Scille d'automne	<i>Prospero autumnale</i> (L.) Speta, 1982		NT	RR	
Herbe de Saint-Roch	<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	II	VU	RR	
Renoncule divariquée	<i>Ranunculus circinatus</i> Sibth., 1794		NT	RR	
Renoncule de Montpellier	<i>Ranunculus monspeliacus</i> L., 1753		EN	RRR	
Renoncule des marais	<i>Ranunculus paludosus</i> Poir., 1789		VU	RRR	
Renoncule peltée	<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank, 1789		NT	RR	
Fausse Renoncule flottante	<i>Ranunculus penicillatus</i> subsp. <i>pseudofluitans</i> (Syme) S.D.Webster, 1988		NT	RRR	
	<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl, 1805		EN	RRR	PR
Rorippe d'Autriche	<i>Rorippa austriaca</i> (Crantz) Besser, 1821		VU	RRR	
Rorippe des Pyrénées	<i>Rorippa pyrenaica</i> (All.) Rchb., 1838		VU	RRR	

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Liste rouge régionale Bourgogne	Rareté Bourgogne	Protection régionale Bourgogne
Rorippe des Pyrénées	<i>Rorippa pyrenaica</i> (All.) Rchb., 1838		VU	RRR	
Patience maritime	<i>Rumex maritimus</i> L., 1753		NT	RR	
Oseille à oreillettes	<i>Rumex thyrsoiflorus</i> Fingerh., 1829		NT	RR	
Grande pimprenelle	<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753		NT	RR	
Scléranthe polycarpe	<i>Scleranthus annuus</i> subsp. <i>polycarpus</i> (L.) Bonnier & Layens, 1894		NT	RRR	
Scrofulaire des chiens	<i>Scrophularia canina</i> L., 1753		VU	RR	
Scrofulaire des chiens	<i>Scrophularia canina</i> subsp. <i>canina</i> L., 1753		VU	RRR	
Scrofulaire des ombrages	<i>Scrophularia oblongifolia</i> Loisel., 1827		VU	RRR	
Astérocarpe blanchâtre	<i>Sesamoides purpurascens</i> (L.) G.López, 1986		EN	RRR	PR
Silène conique	<i>Silene conica</i> L., 1753		RE	RRR	
Spargoute printanière	<i>Spergula morisonii</i> Boreau, 1847		LC	RR	PR
Espargoutte à cinq étamines	<i>Spergula pentandra</i> L., 1753		EN	RRR	
Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	II	CR	RRR	
Spiranthe d'automne	<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall., 1827		EN	RR	PR
Mouron pâle	<i>Stellaria pallida</i> (Dumort.) Piré, 1863		VU	RRR	
Tabouret des champs	<i>Thlaspi arvense</i> L., 1753		EN	RRR	
Peucedan des marais	<i>Thysselinum palustre</i> (L.) Hoffm., 1814		VU	RRR	PR
Trèfle de Molineri	<i>Trifolium incarnatum</i> var. <i>molinerii</i> (Balb. ex Hornem.) DC., 1815		VU	RRR	
Arabette glabre	<i>Turritis glabra</i> L., 1753		NT	RR	
Ortie brûlante	<i>Urtica urens</i> L., 1753		NT	RRR	
Valériane à feuilles de sureau	<i>Valeriana officinalis</i> subsp. <i>sambucifolia</i> (J.C.Mikan ex Pohl) Čelak., 1871		VU	RRR	
Vesce à gousses velues	<i>Vicia dasycarpa</i> Ten., 1829		NT	RRR	
Vesce printanière	<i>Vicia lathyroides</i> L., 1753		NT	RRR	

La plupart de ces espèces remarquables sont liées aux milieux humides et aquatiques, ce qui reflète l'importance et la fragilité de ces milieux. Quelques-unes sont liées aux grèves, pelouses et friches alluviales comme la piloselle de la Loire (anciennement appelée épervière de la Loire), sous-espèce endémique bien présente sur le site Natura 2000 pour lequel le site possède une responsabilité de conservation particulière via les habitats de pelouses pionnières. Deux espèces remarquables sont également liées à la forêt alluviale : l'orme lisse et le frêne à feuilles étroites.

3.3.1 Les espèces exotiques envahissantes

L'ensemble du Val de Loire est concerné par un nombre important d'espèces de plantes exotiques envahissantes diverses, les plus présentes étant les renouées du Japon, de Sakhaline ou de Bohème (espèces qui s'hybrident entre elles) et la jussie à grandes fleurs. Si certaines ne posent guère de problèmes sur les milieux (comme celles présentes sur les grèves où elles se mêlent globalement à la végétation autochtone), beaucoup impactent fortement l'état, le fonctionnement et la dynamique des habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

Liste des espèces exotiques envahissantes recensées sur le site Val de Loire Iguerande-Decize au cours des différentes études menées dans le cadre de l'animation Natura 2000 :

Nom latin	Nom vernaculaire	Typologies d'habitats concernés	Nature des impacts	Commentaire (origine)
Espèces émergentes / très peu présentes				
Ailanthus altissima	<i>Ailante glanduleux</i>	Forêt de bois tendre	L'ailante peut former des peuplements monospécifiques denses et provoquer des modifications phytosociologiques et paysagères du fait des substances allélopathiques qu'il produit et qui suppriment les espèces autochtones	Le faux-vernis du Japon encore appelé ailante glanduleux a été planté pour réaliser des alignements dans les avenues, mais aussi pour l'élevage du ver à soie
Fallopia baldschuanica, Fallopia aubertii	<i>Renouées grimpantes</i>	Saulaies arbustives	Etouffe la végétation	Plante ornementale
Galega officinalis	<i>Sainfoin d'Espagne</i>	Friches/Ourlets	Toxique pour le bétail. Les impacts sur la végétation indigène ne sont pas très documentés	Introduit pour la production fourragère et comme plante ornementale.
Galinsoga quadriradiata/parviflora	<i>Galinsoga cilié</i>	Ourlets/Friches	N'a pas d'impacts documentés sur les milieux naturels	L'espèce a été introduite pour l'ornement
Gleditsia triacanthos	<i>Févier d'Amérique</i>		Les impacts semblent limités	
Helianthus tuberosus	<i>Topinambour</i>	Friches	Peut former des peuplements monospécifiques denses dans lesquels peu d'autres espèces ne peuvent subsister.	Echappée des jardins (ornement, consommation)
Impatiens glandulifera	<i>Balsamines (Balsamine de l'Himalaya, de Balfour, à petite fleurs et du Cap)</i>	Mégaphorbiaies/Ourllets	Les peuplements monospécifiques de balsamine de l'Himalaya peuvent entraîner une nette baisse de la diversité floristique des zones alluviales et rivulaires	Introduite comme plante mellifère et ornementale

Nom latin	Nom vernaculaire	Typologies d'habitats concernés	Nature des impacts	Commentaire (origine)
Myriophyllum aquaticum	<i>Myriophylle du Brésil</i>	Végétations aquatiques	Diminution de la biodiversité, diminution de la lumière incidente dans l'eau, envasement	L'introduction de l'espèce en France date de 1880, suite à des essais de naturalisation. Elle est ensuite largement commercialisée et utilisée comme plante d'aquarium ou de bassin d'ornement
Phytolacca americana	<i>Raisin d'Amérique</i>	Ourllets/Friches/Pelouses	Produit des substances toxiques pour la faune	Le raisin d'Amérique a été introduit comme plante décorative et tinctoriale.
Pterocarya fraxinifolia	<i>Noyer du Caucase</i>	Forêts de bois tendres	Peut former des boisements monospécifiques denses pouvant supplanter localement les ripisylves	Plante horticole ensuite plantée en milieu naturel, notamment en zone humide.
Quercus rubra	<i>Chêne rouge d'Amérique</i>		Les impacts semblent limités	Plante ornementale
Solidago gigantea, S.canadensis	<i>Solidages exotiques</i>	Mégaphorbiaies/Ourllets/Friches	Réduit la biodiversité du milieu envahit et entrave la dynamique naturelle de végétation (colonisation ligneuse)	Plante ornementale. Les solidages ont été également semés comme plantes mellifères.
Espèces peu présentes				
Acer negundo	<i>Érable negundo</i>	Forêt de bois tendre	L'impact de l'érable negundo est relatif. En s'implantant au sein des communautés alluviales, il peut modifier la structure et la composition floristique et faunistique et son enracinement superficiel n'assure pas le maintien des berges	Importé pour l'ornement
Artemisia annua, Artemisia verlotiorum	<i>Armoise annuelle</i>	Végétation amphibies/Ourllets/Friches/Pelouses	Les impacts semblent limités	
Aster novi-belgii, laevis, lanceolatus, noae-angliae, versicolor, salignus	<i>Asters exotiques</i>	Mégaphorbiaies/Ourllets	Par leur développement rapide, ces plantes accélèrent le processus d'ourlification des communautés prairiales	Plantes ornementales
Azolla filiculoides	<i>Fougère d'eau</i>	Végétations aquatiques	Peut recouvrir complètement une zone d'eau stagnante (impact sur la lumière.) mais ce stade reste assez transitoire. Ces développements ne durent généralement que quelques semaines.	
Cyperus eragrostis, C.esculentus	<i>Souchets</i>	Végétations amphibies	L'impact du souchet sur la végétation des berges de cours d'eau semble limité.	

Nom latin	Nom vernaculaire	Typologies d'habitats concernés	Nature des impacts	Commentaire (origine)
Datura stramonium	<i>Datura stramoine</i>	Alluvions/Friches	Dans les milieux naturels, il se développe sur les berges de rivière mais son impact n'est pas documenté	Adventice des cultures
Lemna minuta	<i>Lentille d'eau minuscule</i>	Végétations aquatiques	Empêche la pénétration de la lumière et des échanges gazeux avec le milieu aquatique.	Introduite de manière accidentelle avec des plantes aquatiques d'ornement, des poissons et d'autres espèces utilisées en aquariophilie.
Oenothera biennis	<i>Onagre bisannuelle</i>	Friches/Pelouses	Les impacts des onagres sur la biodiversité sont limités, car elles se développent essentiellement dans des habitats anthropiques. Impact sans doute limité sur les pelouses bien que prenant peut-être la place d'autres espèces	Les onagres ont été introduites en Europe pour la production d'huile pour l'industrie cosmétique.
Panicum capillare	<i>Millet capillaire</i>	Végétation amphibies	Pas d'impact documenté dans les milieux naturels.	Adventice des cultures
Parthenocissus inserta	<i>Vigne-vierge commune</i>	Forêt de bois tendre	Peut recouvrir les buissons ou les arbres qu'elle prend comme support. Elle peut également couvrir des surfaces importantes au sol, réduisant la diversité floristique et gênant le rajeunissement du sous-bois	Introduite comme plante d'ornement des murs et des façades.
Paspalum distichum, P.dilatatum	<i>Paspales</i>	Végétations amphibies	Dans les milieux naturels, les peuplements denses peuvent entrer en forte concurrence avec la végétation indigène	
Xanthium orientale	<i>Lampourde à gros fruits</i>	Alluvions/Friches	L'impact semble limité	Adventice des cultures
Espèces moyennement présentes				
Amaranthus deflexus, A.retroflexus	<i>Amarantes</i>	Alluvions/Friches	Aucun impact sur la biodiversité n'a été documenté.	Introduites comme plantes d'ornement. Adventices des cultures
Ambrosia artemisiifolia	<i>Ambrosie à feuilles d'Armoise</i>	Friches, Cultures	Colonise les bords de culture, les zones dénudées, remaniées. Sur les alluvions quelques pieds s'observent mais ne semblent pas nuire à la biodiversité	Le pollen de l'ambrosie est très allergène et provoque des allergies, rhinites, asthmes, conjonctivites
Bidens frondosa, B.	<i>Bidens</i>	Végétations	Les peuplements monospécifiques de Bidens	Introduits pour l'ornement

Nom latin	Nom vernaculaire	Typologies d'habitats concernés	Nature des impacts	Commentaire (origine)
cernua		amphibies	frondosa peut conduire, par compétition interspécifique, à un appauvrissement des groupements pionniers des Bidentetalia indigènes auxquels ils sont liés	
Elodea canadensis/nuttallii	<i>Elodées exotiques</i>	Végétations aquatiques	Dysfonctionnements des milieux aquatiques, telles des anoxies périodiques, obstacle à l'écoulement des eaux	
Epilobium brachycarpum	<i>Épilobe d'automne</i>	Alluvions/Friches/Pelouses	Colonise de manière clairsemée les grèves mais ne semble pas supplanter la flore indigène	
Erigeron canadensis, sumatrensis, blakei, floribunda, bonariensis	<i>Vergerettes exotiques</i>	Friches	Dans les milieux naturels, l'impact de la Vergerette du Canada est faible, cette plante ne colonise que les habitats naturellement perturbés comme les berges de rivière.	Adventice des cultures
Lepidium virginicum	<i>Passerage de Virginie</i>	Friches/Pelouses	Espèce implantée en France depuis longtemps. Aucun impact documenté actuellement.	
Lindernia dubia	<i>Lindernie fausse gratiole</i>	Végétations amphibies	Elle rentre en compétition avec des espèces patrimoniales comme <i>Cyperus michelianus</i> ou <i>Lindernia palustris</i>	Cette espèce aurait été introduite en 1850 par des navires de commerce. Les berges de la Loire seraient le foyer originel d'introduction et de diffusion de l'espèce
Senecio inequidens	<i>Séneçon du Cap</i>	Alluvions/Friches	Colonise les bords de routes, de chemins. Sur les grèves, la colonisation est disséminée et apparaît tardivement en saison, l'impact semble limité	
Espèces très présentes				
Ludwigia grandiflora	<i>Jussie à grandes fleurs</i>	Végétations aquatiques	Accélération du phénomène de comblement par envasement excessif, supplante la flore locale, banalisation de la flore, modification de la faune aquatique et semi-aquatique, disparition d'espèces patrimoniales, altération de la qualité physico-chimique des eaux, assèchement des zones en eau,	Introduite pour ses qualités ornementales (aquariophilie et bassins d'ornement). Elle a été rapidement considérée comme naturalisée dans le Gard et dans l'Hérault
Reynoutria x bohemica, R.japonica, R.sachalinensis	<i>Grandes renouées exotiques</i>	Mégaphorbiaies, Ourlets, Forêt de bois tendre	Impact majeur sur l'incidence lumineuse au niveau du sol empêchant la plupart des autres plantes de se régénérer par semis ou même par rejets de souche. Ces effets provoquent une diminution de la richesse	Depuis 2016 elle ne figure plus dans la liste des espèces exotiques envahissantes de l'Europe (considérée comme naturalisée)

Nom latin	Nom vernaculaire	Typologies d'habitats concernés	Nature des impacts	Commentaire (origine)
			spécifique végétale et animale et empêche notamment le développement de la forêt à bois tendre	
Robinia pseudoacacia	<i>Robinier faux-acacia</i>	Tous les milieux sauf milieux humides	Forêts très pauvres en espèces et dominées par une flore banale, qui prennent la place d'autres milieux	

Les espèces exotiques envahissantes représentent une menace terrible pour les écosystèmes du Val de Loire. Les milieux alluviaux sont particulièrement touchés du fait du fonctionnement du cours d'eau, qui dissémine et véhicule graines, boutures, et où des conditions multiples existent pour l'implantation et la prolifération d'espèces diverses. De fait, la lutte sur ces milieux est compliquée. Les espèces colonisant les zones en eau apparaissent les plus problématiques et ont fait disparaître un grand nombre d'espèces floristiques patrimoniales ou d'habitats typiques des milieux alluviaux. La jussie à grandes fleurs a probablement contribué à la disparition locale de la Marsilée à quatre feuilles par exemple.

Sauf enjeu particulier, il n'est plus guère pertinent de lutter contre ces espèces une fois qu'elles ont colonisé une grande surface (coûts importants des travaux sans certitude d'élimination totale de l'espèce, nécessitant ensuite un passage annuel pour empêcher ou contenir toute repousse). L'expérience acquise en matière de lutte montre aujourd'hui que les meilleures méthodes sont l'intervention dès leur apparition et leur installation sur de nouveaux sites. La prévention et l'information du public sont également des leviers essentiels puisque beaucoup d'espèces proviennent d'introductions volontaires ou accidentelles dans les milieux à partir d'espèces vendues dans les jardinerie ou importées pour d'autres raisons. Certains gestes ou actions sont à proscrire sur les sites colonisés pour éviter toute propagation involontaire.

→ Annexe 23 : Fiches espèces simplifiées de quelques espèces exotiques envahissantes



La Jussie



La Renouée du Japon

©CenAllier

3.4 Les espèces faunistiques

3.4.1 Présentation générale

Le site accueille de très nombreuses espèces faunistiques grâce à plusieurs facteurs :

- la présence des nombreux habitats typiques des milieux alluviaux,
- l'existence de différents types de corridor (Loire, ripisylves, réseau bocager),
- Le rôle de la Loire comme couloir de migration et zone d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux,
- La position du site en limites d'aire de répartition de certaines espèces...

Ainsi 237 espèces d'oiseaux sont recensés à ce jour ainsi que 642 autres espèces animales, dont un grand nombre sont rares. Ce nombre est loin d'être exhaustif, notamment pour les insectes, groupe très complexe aux nombreuses espèces nécessitant des inventaires poussés devant être conduits par des experts. Certains groupes d'espèces sont particulièrement caractéristiques de la Loire sur ce site : les sternes, les oiseaux migrateurs, le castor et la loutre ou encore les poissons migrateurs et font l'objet de paragraphes ci-après.

Présentation générale des espèces faunistiques sur le site Val de Loire d'Iguerande à Decize

Groupe	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	Liste des espèces d'intérêt communautaire	Nom latin	Autres espèces emblématiques ou patrimoniales
Mammifères (hors chiroptères)	40	5	Castor d'Europe Chat sauvage Loutre d'Europe Martre des pins Muscardin Putois	<i>Castor fiber</i> <i>Felis silvestris</i> <i>Lutra lutra</i> <i>Martes martes</i> <i>Muscardinus avellanarius</i> <i>Mustela putorius</i>	Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>)
Chiroptères	19	19	Voir liste plus bas	<i>Voir liste plus bas</i>	
Reptiles	13	6	Cistude d'Europe Coronelle d'Autriche Couleuvre d'Esculape Couleuvre verte et jaune Lézard des souches Lézard vert	<i>Emys orbicularis</i> <i>Coronella austriaca</i> <i>Zamenis longissimus</i> <i>Hierophis viridiflavus</i> <i>Lacerta agilis</i> <i>Lacerta bilineata</i>	
Amphibiens	18	10	Alyte accoucheur Crapaud calamite Grenouille agile Grenouille verte Grenouille de Lessona Grenouille rieuse Grenouille rousse Rainette verte Sonneur à ventre jaune Triton crêté	<i>Alytes obstetricans</i> <i>Epidalea calamita</i> <i>Rana dalmatina</i> <i>Pelophylax kl. esculentus</i> <i>Pelophylax lessonae</i> <i>Pelophylax ridibundus</i> <i>Rana temporaria</i> <i>Hyla arborea</i> <i>Bombina variegata</i> <i>Triturus cristatus</i>	
Poissons	45	9	Grande alose Aspe	<i>Alosa alosa</i> <i>Leuciscus aspius</i>	

Groupe	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	Liste des espèces d'intérêt communautaire	Nom latin	Autres espèces emblématiques ou patrimoniales
			Barbeau fluviatile Bouvière Chabot commun Lamproie de Planer Lamproie marine Saumon atlantique Toxostome	<i>Barbus barbus</i> <i>Rhodeus amarus</i> <i>Cottus gobio</i> <i>Lampetra planeri</i> <i>Petromyzon marinus</i> <i>Salmo salar</i> <i>Chondrostoma toxostoma</i>	
Mollusques	5	1	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	
Insectes odonates	60	5	Agrion de Mercure Agrion orné Cordulie à corps fin Gomphe à pattes jaunes Gomphe serpentifère	<i>Coenagrion mercuriale</i> <i>Coenagrion ornatum</i> <i>Oxygastra curtisii</i> <i>Stylurus flavipes</i> <i>Ophiogomphus cecilia</i>	
Insectes lépidoptères	130	4	Azuré du serpolet Cuivré des marais Damier de la succise Écaille chinée	<i>Phengaris arion</i> <i>Lycaena dispar</i> <i>Euphydryas aurinia</i> <i>Euplagia quadripunctaria</i>	
Insectes orthoptères	43	0			<i>Myrmeleotettix maculatus</i>
Insectes coléoptères	288	4	Grand capricorne Lucane cerf-volant Pique-prune Rosalie	<i>Cerambyx cerdo</i> <i>Lucanus cervus</i> <i>Osmoderma eremita</i> <i>Rosalia alpina</i>	
Ecrevisse	1	1	Écrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	
Oiseaux	237	53	Voir liste plus bas	Voir liste plus bas	Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i> Guêpier d'Europe <i>Merops apiaster</i>

→ Annexe 24 : Listes des espèces animales recensées sur le site Val de Loire d'Iguerande à Decize

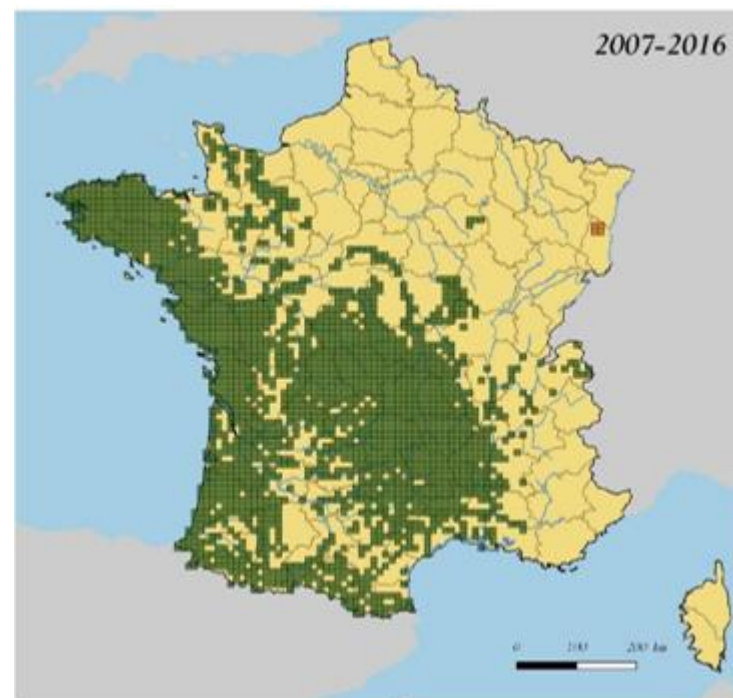
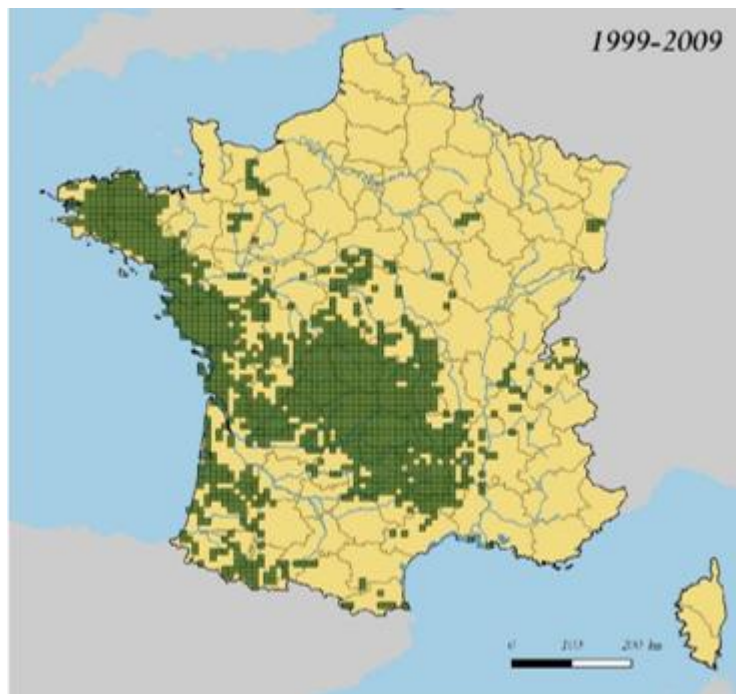
→ Annexe 25 : Source des données faune

3.4.2 Les mammifères : castor et loutre

Le castor et la loutre sont deux espèces ayant failli disparaître au 19^{ème} siècle. Si des réintroductions de castor sur certaines zones françaises ont permis une recolonisation assez rapide du réseau hydrographique, il n'en demeure pas moins une espèce remarquable et emblématique. Il a également un rôle positif sur la forêt alluviale contrairement à certaines idées répandues. Quant à la loutre, réputée auparavant exigeante en matière de qualité de l'eau, elle refait son apparition petit à petit, mais reste néanmoins fragile et très fugace sur le Val de Loire.

Coté Saône-et-Loire et Allier, il existe un arrêté préfectoral qui établit la liste des communes où sont présentes l'une ou l'autre des deux espèces et bannit sur ces communes l'utilisation de pièges de catégorie 2 (et catégorie 5 pour l'Allier jusqu'en mars 2019, où ils ont été interdits).

Evolution des populations de loutre (source PNA 2019-2028)



3.4.3 Les poissons migrateurs

Le site est particulièrement important pour les grands poissons migrateurs au regard des habitats suivants :

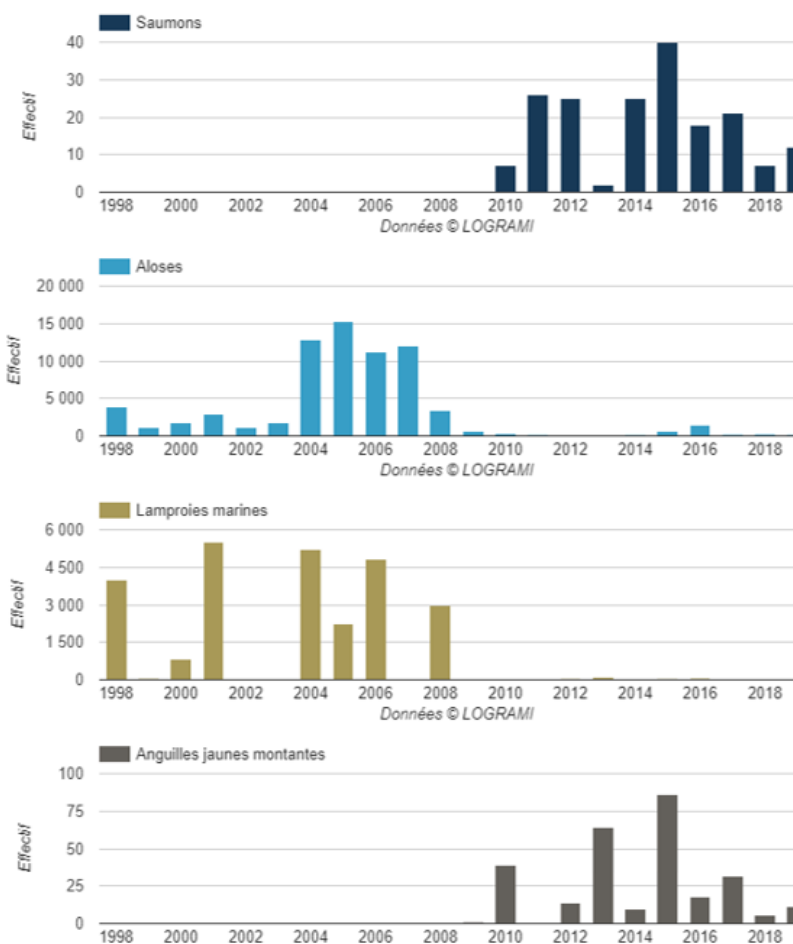
- le cours de la Loire pour la grande alose et la lamproie marine,
- la Besbre pour l'ensemble des poissons grands migrateurs,
- l'Arroux pour le saumon atlantique,
- la Cressonne pour la lamproie marine.

Les poissons migrateurs sont de bons indicateurs de l'état de santé de la Loire et sont particulièrement vulnérables. Leurs populations sont suivies par LOGRAMI (association qui œuvre pour la gestion et la restauration des populations de poissons migrateurs) grâce à des stations de comptages présentes sur certains barrages comme à Decize et Roanne. Ces comptages mettent en évidence une forte régression des populations d'alose et de lamproies marines. La population de saumons n'a jamais dépassé les 40 individus qui viennent plutôt de l'Arroux (soutien par empoissonnement), et cette espèce reste très peu présente sur la Loire. A contrario, la station de Decize comptabilise en moyenne 37% des aloses du bassin de la Loire depuis 2007. En parallèle certains suivis spécifiques sont mis en place par LOGRAMI, notamment sur les anguilles (derniers comptages sur la Loire Bourguignonne datant de 2013) et sur les frayères à aloses (amont du barrage de Decize). En 2011, Logrami a ainsi réalisé un étude sur la Loire afin de recenser les zones potentielles de frayères à aloses, 12 sites ont ainsi été identifiés entre Iguerande et Decize.

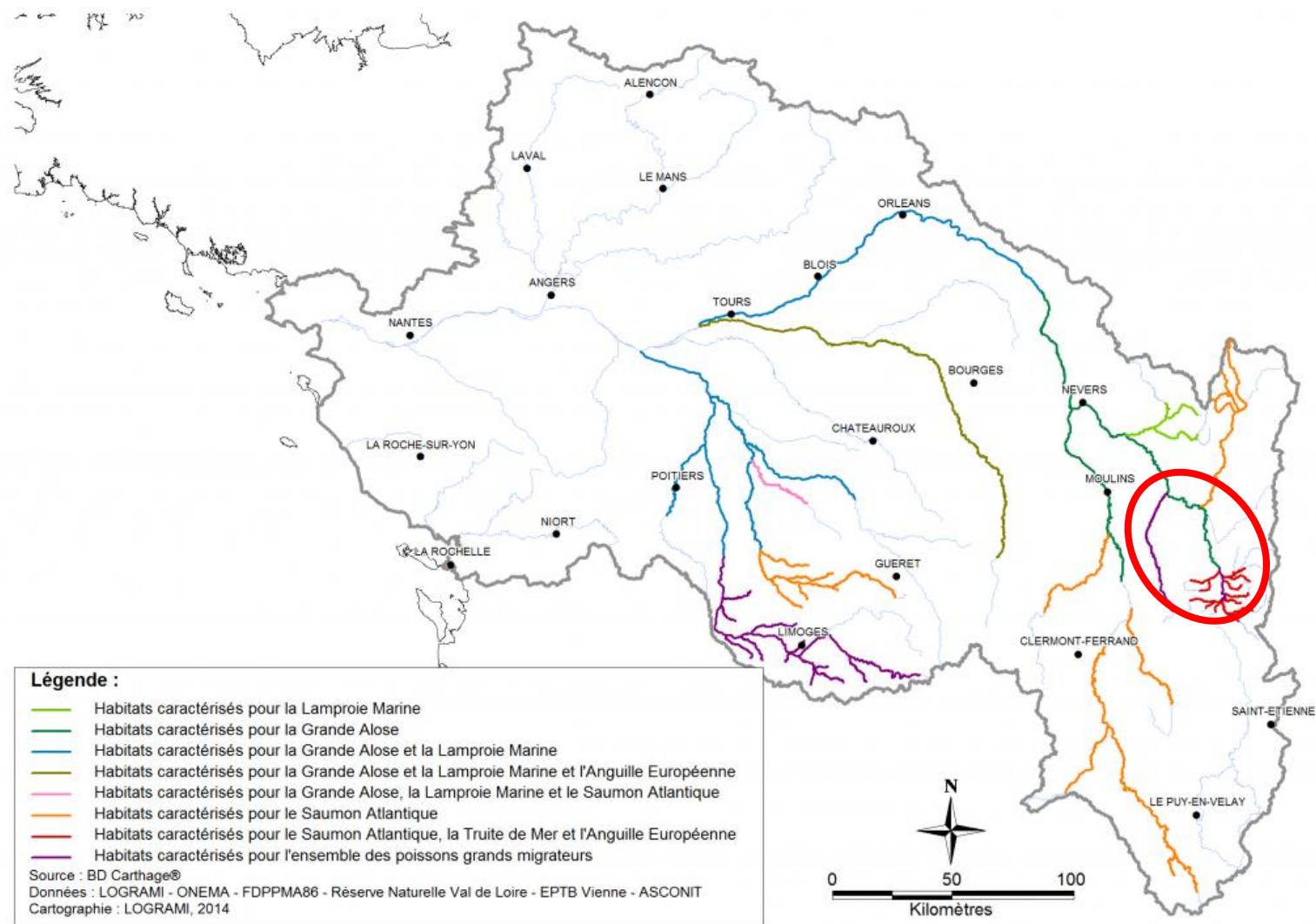
Ces espèces migratrices sont sensibles à la présence d'obstacles qui contraignent la continuité écologique du fleuve et des affluents ainsi qu'à toute modification du lit des cours d'eau et des berges qui peuvent détruire les zones de frayère ; les températures de l'eau peuvent également impacter le succès de reproduction.

→ *Annexe 26 : Carte des obstacles à l'écoulement référencés à l'échelle du CT Loire*

Résultats des comptages à la station de Decize (Source : Logrami)



Carte des habitats pour les grands poissons migrateurs (Source LOGRAMI) :



3.4.4 Les oiseaux

Le site est favorable aux oiseaux qui l'utilisent dans différents moments de leur vie et qui sont traditionnellement classés en trois catégories. En tout 237 espèces d'oiseaux sont recensées, certaines observées que très rarement lors de passages exceptionnels.

3.4.4.1 Les oiseaux nicheurs

La période la plus sensible pour les oiseaux est la reproduction et l'élevage des jeunes, or 26 % des 568 espèces d'oiseaux nicheurs recensées en France continentale sont menacées. C'est donc sur les lieux de nidification et les milieux qu'ils utilisent pour se nourrir que la préservation doit avoir lieu en premier pour offrir les bonnes conditions au renouvellement des individus.

Sur le Val de Loire, la majeure partie des milieux alluviaux sont utilisés pour la nidification en fonction des espèces : les plages de sable et de galets (sternes, oedicnème, petit gravelot), les falaises d'érosion (hirondelle de rivage, guêpier d'Europe), les berges des annexes aquatiques (martin pêcheur), les ripisylves des annexes hydrauliques (bihoreau gris) ; les forêts alluviales à bois tendre (pic noir, milan noir) et les forêts alluviales à bois dur (aigle botté) mais aussi le bocage avec les haies (pie-grièche écorcheur), les arbres isolés (cigogne blanche) et les fruticées (alouette lulu). Les autres milieux sont en outre utilisés comme terrain de chasse ou d'alimentation pour permettre l'élevage des jeunes comme le cours de Loire, les pelouses, les prairies, les mares, les fossés, etc...

Les premières espèces peuvent nicher dès le mois de mars voir même février et la saison d'élevage des jeunes s'étendre jusqu'à la mi-aût.

3.4.4.2 Les oiseaux hivernants

Les rigueurs de l'hiver poussent les oiseaux d'Europe du Nord et de l'Est à migrer vers des régions au climat plus clément. Ce sont pour beaucoup des oiseaux liés aux milieux humides/aquatiques et qui ont besoin de tranquillité en cette période de froid où chaque dépense physique en cas de dérangement peut être catastrophique. La ressource alimentaire conditionne également leur halte. C'est ainsi qu'en hiver de nombreuses espèces, absentes ou moins nombreuses pendant les autres saisons, peuvent être observables. La plus ou moins grande diversité et le nombre d'oiseaux qui viennent ainsi, varient d'une année à l'autre selon les conditions météorologiques et alimentaires de leurs pays d'origine.

3.4.4.3 Les migrateurs (de passage)

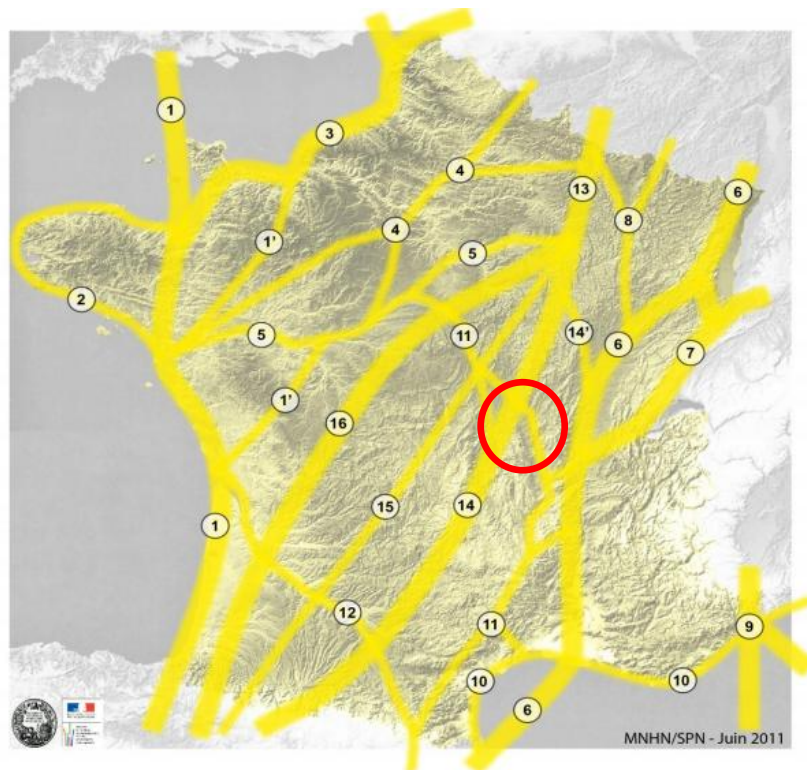
Certains oiseaux ne font sur le site qu'une halte pour le repos et le nourrissage avant de gagner des contrées au climat plus clément. Ces migrations de passage plus ou moins longues, sont-elles aussi conditionnées par le climat et la ressource alimentaire et peuvent varier d'année en années et selon les espèces.

Le site a la particularité de se situer au niveau d'un voire deux couloirs de migration pour les oiseaux migrateurs ou hivernants, tels que décrits sur la carte ci-après :

- Un couloir de migration national principal, axe Nord-Est- Sud-Est (14) passant par le sud du massif central et utilisé essentiellement en migration retour depuis l'Europe du Nord et de l'Est
- Un axe secondaire (11) allant des Pyrénées Orientales jusqu'à Orléans

Les grandes migrations saisonnières, comme celle des grues cendrées, sont les plus spectaculaires et emblématiques de ce territoire.

Illustration des voies d'importance nationale de migration de l'avifaune pour la cohérence nationale de la trame verte et bleue – source : MNHN



Probabilité de passage :	
	Forte
	Moyenne
	Faible

① Littoral atlantique, traversée de la Bretagne puis de la Manche jusqu'à l'Angleterre.	⑦ Décroché de la continuité 6 par le bassin lémanique
② Littoral breton comme crochet de l'axe majeur 1.	⑧ Voie secondaire à la continuité 6 rejoignant directement le nord.
③ Poursuite de l'axe 1 le long du littoral de la Manche puis vers le nord de l'Europe.	⑨ Voie en provenance de Méditerranée et de la Corse.
④ Axe nord-ouest => nord-est reliant l'embouchure de la Loire à la Belgique.	⑩ Littoral méditerranéen reliant l'Espagne à l'Italie.
⑤ Cours de la Loire jusqu'à Orléans rejoignant ensuite la Seine.	⑪ Axe depuis les Pyrénées orientales jusqu'à Orléans.
⑥ Axe reliant la péninsule ibérique et la frontière franco-allemande, par la Méditerranée, le couloir rhodanien et les contreforts du Jura.	⑫ Axe Pyrénées orientales - Estuaire de la Gironde.
	⑬ Axe Europe du nord/France.
	⑭ Axe nord-est/sud-ouest passant par le sud du Massif-Central.
	⑮ Axe nord-est/sud-ouest passant par le centre du Massif-Central.
	⑯ Axe nord-est/sud-ouest passant par le nord du Massif-Central.

NB : Cette illustration, compte tenu de l'échelle nationale et du type de représentation retenue, ne doit pas être interprétée de manière stricte et ne peut justifier la mise en place de mesures réglementaires.

La plaine alluviale est un lieu de passage pour de nombreuses autres espèces dont certaines très rares comme la guifette noire (*Chlidonias niger*), la cigogne noire (*Ciconia nigra*), mais également une zone d'hivernage pour certaines espèces de canards par exemple. La plaine alluviale constitue ainsi une halte plus ou moins longue pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Le site possède donc une responsabilité pour les oiseaux hivernants ou migrateurs, encore plus importante en période de froid intense, procurant des zones de tranquillité pour le repos ou la recherche de nourriture.

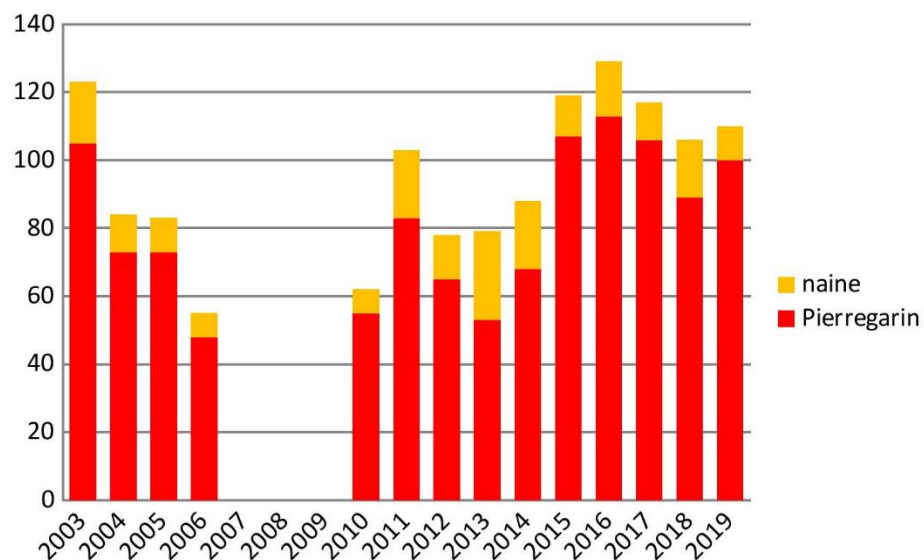
La préservation des espèces d'oiseaux du Val de Loire qu'ils soient nicheurs, migrants ou hivernants nécessite une bonne diversité de milieux présentant notamment les conditions suivantes :

- une continuité entre la Loire et les milieux naturels périphériques (notamment le maintien de corridors dans le lit majeur) ;
- la présence de milieux d'eaux stagnante (bras mort, boires, mares ou gravières) et courante ;
- la présence de milieux ouverts (grèves, prairies, pelouses), semi ouverts (fruticées) et fermés (forêts alluviales), afin de répondre aux exigences écologiques de chaque espèce, à chaque stade de son cycle biologique. Ces milieux doivent présenter une capacité (superficie) suffisante.

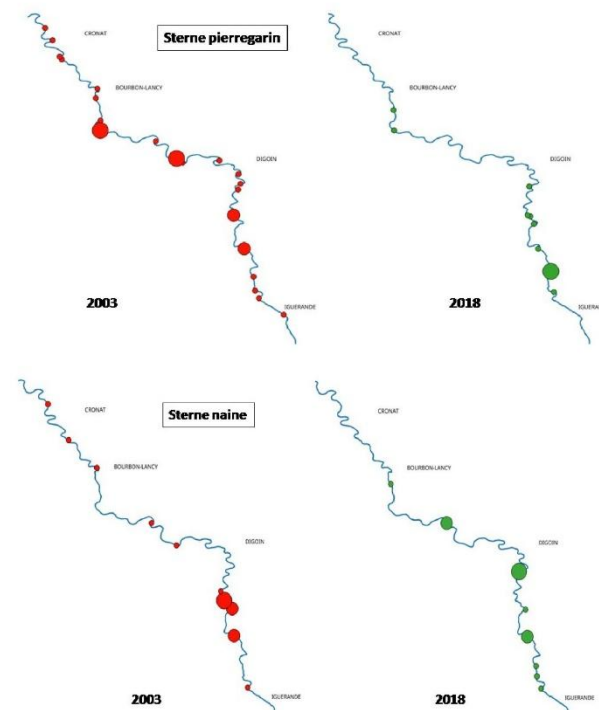
3.4.4.4 Les sternes

Les sternes sont des oiseaux emblématiques de cette portion de la Loire, à ce titre leurs reproductions fait l'objet de suivis depuis plusieurs années par la LPO qui a dressé en 2019 un bilan sur la zone Natura 2000 entre Marcigny et Cronat. Le nombre de couples semble augmenter depuis 2010 mais reste néanmoins faible surtout pour la sterne naine dont les effectifs demeurent très restreints depuis 2015. Les cartes ci-dessous montrent une concentration des couples sur quelques sites de nidification. Le nombre de sites favorables à la reproduction de ces oiseaux tend à diminuer, de moins en moins d'îlots se créent et ceux existants s'enrichissent. Ces espèces sont en outre très sensibles aux crues tardives, au dérangement, à la prédation ou la concurrence avec d'autres espèces engendrant des années avec de faible taux de succès de reproduction, notamment chez les sternes naines. Les oeufs et les poussins, à même le sol des îles et des grèves sont particulièrement vulnérables : leur mimétisme peut leur jouer des tours quand l'homme s'aventure sur les sites de nidification, provoquant alors dérangement, abandon de la nichée, exposition pouvant être mortelle face à un soleil trop intense, piétinement...

Evolution du nombre de couples de sternes pierregarin et naines depuis 2003 (source LPO Côte d'Or et Saône-et-Loire, 2019):



Evolution des effectifs de 2003 à 2018 sur les différents sites de nidification (source LPO Côte d'Or et Saône-et-Loire, 2018)



3.4.4.5 Les espèces exotiques envahissantes

Les espèces animales exotiques envahissantes comprennent les ragondins, rats musqués, bernache du Canada et le cortège piscicole invasif (pseudorasbora, poisson-chat et perche soleil), espèces bien connues sur le territoire. S'y ajoutent les écrevisses (écrevisse américaine, écrevisse californienne ou signal), la corbicule et la tortue de Floride. Comme pour les espèces végétales exotiques envahissantes, la lutte est difficile sur un système alluvial.

La prévention, la surveillance par rapport à l'émergence de nouvelles espèces potentielles - véhiculées par le développement des nouveaux animaux de compagnies (NACs) ou faisant l'objet d'élevage, puis relâchés volontairement ou non dans la nature- est désormais la meilleure stratégie. Cela suppose d'intervenir rapidement et efficacement en cas de besoin.

Dans certains cas, des actions de régulation ou d'éradication peuvent être menées. Ainsi le contrôle par la chasse est désormais autorisé pour la bernache du Canada, déclarée invasive depuis 2010. L'ONCFS, aujourd'hui OFB, est un des moteurs de la mise en place des politiques nationales de gestion des espèces de faune exotiques envahissantes et agit en lien avec différents partenaires pour la mise en place d'actions.

→ *Annexe 27 : Extrait brochure « Espèces exotiques envahissantes, les nouvelles obligations des particuliers, associations, collectivités »*

3.4.5 Les espèces d'intérêt communautaire

Les tableaux ci-dessous recensent et décrivent les espèces d'intérêt communautaires listées au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore (32 espèces de l'annexe 2) et au titre de la directive Oiseaux (53 espèces de l'annexe 1, dont 18 nicheurs certains ou potentiels et 35 migrateurs et/ou hivernants) qui sont présentes sur le site.

Liste et caractérisation des espèces d'intérêt communautaires au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore (Dh.2) sur le site Iguerande-Decize

Catégorie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Dernière Observation	Type d'habitats/localisation	Commentaire (effectifs connus, tendance évolutive, menaces)	Responsabilité du site	Etat de conservation à l'échelle biogéographique continentale*
Mammifères	Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber Linnaeus, 1758</i>	Dh.2, Dh.4	2018	Loire et affluents, voire anciennes gravières à ripisylves développées arborées ou arbustives	Bien présent. Implanté surtout sur le fleuve mais aussi sur les affluents	Fort	Favorable
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra (Linnaeus, 1758)</i>	Dh.2, Dh.4	2018	Fréquente ruisseaux, rivières, fleuve, lacs et étangs, tourbières	Indice de présence ponctuels relevés depuis 10 ans. Population sans doute encore faible et fragile mais en augmentation.	Fort	Défavorable-Inadéquat
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)</i>	Dh.2, Dh.4	2018	Reproduction en biotope "boisé" type fissure de poutre, entre des linteaux de bois, écorce soulevée, derrière des volets. Territoire de chasse : forêt alluviale	Le site est plus occupé comme terrain de chasse. Peu de prospections spécifiques mais les données de 2006 ne faisaient état d'aucune zones de reproduction sur la zone Natura 2000 pour ces espèces.	Inconnu	Défavorable-Inadéquat
Chiroptères	Grand murin	<i>Myotis myotis (Borkhausen, 1797)</i>	Dh.2, Dh.4	2018	Reproduction en colonies dans les combles de bâtiments (usines, église, greniers, etc.), grottes. Territoire de chasse : forêt alluviale, ripisylve		Inconnu	Défavorable-Inadéquat

Chiroptères	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Dh.2, Dh.4	2018	Hiverne en cavités souterraines naturelles (grottes) ou anthropiques (mines, caves, souterrains) ; Territoire de chasse : bocage		Inconnu	Défavorable- Inadéquat
Chiroptères	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Dh.2, Dh.4	2017	Reproduction dans des combles de bâtiments Territoire de chasse : bocage		Inconnu	Favorable
Chiroptères	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Dh.2, Dh.4	2017	Reproduction en milieu forestier Territoire de chasse : forêt et bocage		Inconnu	Favorable
Chiroptères	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Dh.2, Dh.4	2018	Reproduction dans des combles et bâtiments à l'abandon. Territoire de chasse : bocage		Inconnu	Défavorable- Inadéquat
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.2, Dh.4	2016	Zones d'étangs à végétation rivulaire bien développée, parfois même des mares, très localement les "boires"	Pas de population de cistude connue sur le site, juste de rares observations sans doute des individus en transition car en été, lors de la période nuptiale, elle se disperse en utilisant ruisseaux, rivières ou fleuve	Faible	
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.2, Dh.4	2018	Milieus humides temporaires ouverts : mare neuve, fossé curé, ornière forestière en eau...	Pas d'effectifs de sonneurs de connu sur le site ; il s'agit plutôt d'observations en marge du site (La motte Saint-Jean)	Faible	Défavorable- Mauvais
Amphibiens	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Dh.2, Dh.4	2018	Mares ou fossés profonds du bocage avec végétation abondante	Des données côté Bourgogne, mais espèce non liée au système Loire (donc hors ZSC); elle est plutôt liée au bocage dans des mares bien préservées	Faible	Défavorable- Inadéquat
Mollusques	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i> Philipsson, 1788	Dh.2, Dh.4	2001	Loire et affluents, vit sur les fonds sablonneux, limoneux à vaseux des rivières assez lentes	Espèce en très forte régression, potentiellement disparue du fait de la concurrence avec les corbicules et la prédation du ragondins et rat musqué. C'est aussi une espèce très peu connue et prospectée.	Inconnu	Défavorable- Mauvais

Poissons	Alose vraie	<i>Alosa alosa</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.2, Dh.5	2018	Loire, migrateur	La station de Decize comptabilise en moyenne 37% des aloses du bassin de la Loire depuis 2007,. L'espèce se retrouve jusqu'à Roanne qui apparaît être le front de colonisation de l'espèce. Effectifs en très forte régression depuis 2008 .	Fort	Défavorable-Mauvais
Poissons	Aspe	<i>Leuciscus aspius</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.2, Dh.5	2019	Loire, canaux, rivières	Effectifs faibles (124 en 2019 à Decize). Originaire d'Europe centrale et orientale, il colonise le bassin de la Loire depuis quelques années.	Inconnu	Non évalué
Poissons	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)	Dh.2	2017	Eaux calmes comme les boires et bras mort, de préférence riches en végétation aquatique. Affectionne les eaux claires peu profondes, avec substrat sablo-limoneux	Un inventaire en 2017 sur la gravière de la RNRVLB a permis de recenser de nombreux individus. Peu de données sinon. Indicateur de la bonne qualité du milieu aquatique. Sa présence est directement liée à celle des moules d'eau douce nécessaires à sa reproduction, Unio ou Anadonte	Inconnu	Favorable
Poissons	Chabot	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	Dh.2	2014	Rivières aux eaux courantes, fraîches et bien oxygénées avec des milieux rocheux	Le site ne présente pas l'habitat de prédilection de l'espèce	Faible	Défavorable-Mauvais
Poissons	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Dh.2	2011	Ruisseaux et cours d'eau de plaine propre et bien oxygéné, substrat relativement fin	Non menacée à l'échelle française	Inconnu	Défavorable-Mauvais
Poissons	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i> Linnaeus, 1758	Dh.2	2013	Loire, migrateur	Très rare, en régression très forte depuis 2008. Elle ne semble guère remonter au-dessus de Decize.	Moyen	Défavorable-Mauvais
Poissons	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i> Linnaeus, 1758	Dh.2, Dh.5	2019	Loire, migrateur	Rare sur le site (vient plutôt de l'Arroux), la population n'a jamais dépassé les 40 individus (station de Decize). Quelques individus comptés à l'amont (station de comptage de Roanne).	Moyen	Défavorable-Mauvais

Poissons	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i> (Vallot, 1837)	Dh.2	?	Fréquente les rivières dont l'eau, claire et courante, à fond de galets ou de graviers, est bien oxygénée.	Espèce signalée dans la moitié amont de la Loire	Inconnu	Défavorable-Mauvais
Lépidoptères (rhopalocères)	Cuivré des marais (Le)	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Dh.2, Dh.4	2017	Fréquente les prairies humides, les marécages, les ruisseaux bordés de végétation à hautes herbes	Observations ponctuelles mais non rares d'individus solitaires sur le site le long de petits ruisseaux bordés de végétation humide, observation de petites populations dans des prairies humides	Inconnu	Favorable
Lépidoptères (rhopalocères)	Damier de la Succise (Le)	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Dh.2	2011	Les prairies humides, bords de tourbière, marais... avec succise des prés, scabieuse des champs, centaurée scabieuse, valériane officinale	Quelques données (Digoin, et secteur de Cronat/Montambert/Saint-Hilaire). Espèce très rare liée aux zones humides, en forte régression, non liée au système Loire.	Faible	Défavorable-Inadéquat
Lépidoptères (hétérocères)	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Dh.2	2016	Elle fréquente principalement les lisières, chemins forestiers et mégaphorbiaies	Observations ponctuelles d'individus isolés, non lié au système Loire. Sensible à la dégradation de son habitat, à l'impact négatif du broyage des haies etc	Faible	Favorable
Coléoptères	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Dh.2, Dh.4	2009	Cet insecte saproxylique est lié aux vieux chênes des massifs forestiers principalement	Quelques données fragmentaires. Le site semble peu favorable pour l'espèce, la rareté des zones forestières avec des vieux chênes est un facteur défavorable	Inconnu	Défavorable-Mauvais
Coléoptères	Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.2, Dh.4	2009	Vieux arbres, arbres morts, vieilles souches du bocage et des forêts de bois durs (chênaies), ...	Peu observé sur le site, menacé par la disparition de son habitat (réduction des forêts âgées, nettoyage des sous-bois, l'enlèvement des arbres morts)	Inconnu	Favorable
Coléoptères	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763)	Dh.2, Dh.4	?	Grandes cavités des chênes âgés orientées sud, plutôt lié au bocage mais aussi des bois	Présent dans le département de l'Allier et Saône-et-Loire. Pas de données sur le site mais potentiellement présent.	Inconnu	Défavorable-Mauvais

Coléoptères	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.2, Dh.4	?	Présent dans le bocage composé de frênes, vieux saules têtard et charme	Présente aux Guerreux (hors site) mais en limite d'aire de répartition. Ne semble pas présent sur le site	Inconnu	Défavorable-Inadéquat
Odonates	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Dh.2	2017	Petites rivières lentes, ruisseaux, fossés, suintements dans les prairies, drains plus ou moins bien végétalisés	Bien présent sur le site (ZPS), l'espèce ne semble pas menacée	Moyen	Défavorable-Inadéquat
Odonates	Agrion orné	<i>Coenagrion ornatum</i> (Selys, 1850)	Dh.2	2017	Fossés, drains végétalisés, petits ruisseaux calmes, suintements ensoleillés, avec pente et un courant faible en contexte prairial, bocager.	La Bourgogne concentre la quasi-totalité de ses populations française, la Sologne bourbonnaise représente sa limite ouest. Il est menacé à la marge de son aire de répartition (dont fait partie le site) par le morcellement de son habitat	Moyen	Défavorable-Inadéquat
Odonates	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Dh.2, Dh.4	2016	Affluents, recherche les abords des rivières calmes et profondes avec ripisylves et zones buissonnantes	Peu présente, les observations sont davantage des individus arrivant d'affluents (Besbre par exemple). Menacée par la pollution, l'artificialisation des cours d'eau et le déboisement des rives	Inconnu	Favorable
Odonates	Gomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Dh.2, Dh.4	2017	Grèves et bancs de sable des grandes rivières de plaine à dynamique active	Présence régulière sur le site. Le maintien de la dynamique fluviale est primordial pour sa conservation.	Fort	Favorable
Ecrevisses	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Dh.2, Dh.5	2018	Les ruisseaux aux eaux fraîches de bonne qualité et riche en oxygène	Les observations sont en marge de la ZPS, le site n'est pas favorable à l'espèce	Faible	Défavorable-Mauvais

* D'après Rapportage France 2019

Liste et caractérisation des oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire au titre de la Directive Oiseaux (Do.1) sur le site Iguerande-Decize

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Dernière Obs	Nicheur certain ou potentiel, migrateur	Habitats	Commentaire (effectifs connus, tendance évolutive, localisation/menaces)	Responsabilité du site (faible, moyen, fort, inconnu) (niveau régional)
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	Do.1		Nicheur potentiel Migrateur	Milieux forestiers	Espèce des milieux boisés denses de grandes surfaces peu présents sur le site, vient chasser sur la ZPS	Faible
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Do.1	2020	Nicheur certain	Forêts de bois tendre, Forêts de bois dur	Héronnières ZPS ou ZSC, souvent avec d'autres espèces de hérons	Moyen
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2020	Nicheur certain	Bocage	Espèce non inféodée aux bords de Loire – Assez présente sur la zone ZPS	Inconnu
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2017	Nicheur potentiel	Milieux forestiers	Espèce des milieux boisés denses souvent de grandes surfaces	Inconnu
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2020	Nicheur potentiel Migrateur	Forêts de bois tendre, ripisylves, forêts de bois dur	Espèce migratrice, niche exceptionnellement ces dernières années en milieu alluvial	Moyen
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2020	Nicheur certain	Ripisylves et Forêts de bois tendre en bord de cours d'eau ou d'étangs	Espèce assez commune sur le site	Fort
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2020	Nicheur certain, Migrateur	Trame bocagère, Forêts de bois tendre, Forêts de bois dur	Niche souvent en bordure des héronnières ou à proximité de celles-ci; à recenser et préserver	Fort
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Do.1	2000	Nicheur potentiel	Friches, coupes forestières et bois clairsemés.	Espèce non inféodée aux bords de Loire, peu de milieux propices à l'espèce. Espèce très rare	Inconnu
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Do.1	2014	Nicheur potentiel	Trame bocagère, Annexes hydrauliques, Roselières en bord de point d'eau et zones humides	Nicheur très rare; également de passage dans la région mais également rare, non inféodé à la Loire	Faible

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Dernière Obs	Nicheur certain ou potentiel, migrateur	Habitats	Commentaire (effectifs connus, tendance évolutive, localisation/menaces)	Responsabilité du site (faible, moyen, fort, inconnu) (niveau régional)
Martin -pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2020	Nicheur certain	La Loire et affluents, Annexes hydrauliques, plans d'eau	non inféodé à la Loire, mais bien présent de par la multitude de milieux humides et de berges	Moyen
Milan noir	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Do.1	2020	Nicheur certain	Milieux forestiers ; Milieux variés à proximité de l'eau	Espèce ayant besoin d'étendues de forêt assez grandes et pas trop de dérangement, non inféodé aux bords de Loire mais assez présente du fait de la variété de milieux présents	Moyen
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2020	Nicheur certain	Pelouses et prairies alluviales, cultures	Espèce nicheuse des bords de Loire (grèves et pelouses pionnières)	Fort
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2014	Nicheur certain/potentiel	Milieux forestiers	Espèce rare ayant besoin d'étendues de forêt assez grandes et pas trop de dérangement, non inféodée aux bords de Loire	Inconnu
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2017	Nicheur certain/potentiel , Hivernant	Milieux forestiers	Espèce non inféodée aux bords de Loire mais s'observe ou s'entend de temps en temps sur le site	Moyen
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Do.1	2020	Nicheur certain	Bocage	Espèce non inféodée aux bords de Loire, mais assez fréquente sur le site du fait du milieu bocager important	Moyen
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i> (Pallas, 1764)	Do.1	2020	Nicheur certain	Bancs de sables et galets, îlots, grèves des grands cours d'eau	Espèce nicheuse des bords de Loire (ilots, grèves)	Fort
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Do.1	2020	Nicheur certain	Bancs de sables et galets, îlots, grèves des grands cours d'eau	Espèce nicheuse des bords de Loire (ilots, grèves)	Fort
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2013	Nicheur certain, Hivernant	Eaux libres	Espèce exceptionnelle	Faible

Liste et caractérisation des oiseaux hivernants et migrants d'intérêt communautaire au titre de la Directive Oiseaux (Do.1) sur le site Iguerande-Decize

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Dernière Obs	Nicheur certain ou potentiel, migrateur	Habitats	Commentaire (effectifs connus, tendance évolutive, localisation/menaces)	Responsabilité du site (faible, moyen, fort, inconnu) (niveau régional)
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i> Linnaeus, 1758	Do.1	2013	Migrateur	Bords de Loire et eaux stagnantes	Espèce exceptionnelle en période de migration	Faible
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i> (Bechstein, 1803)	Do.1		Migrateur	Zones inondées et vases exondées	Espèce exceptionnelle en période de migration	Faible
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1		Migrateur	Milieus forestiers, bocage	Espèce non typique des milieux alluviaux, se rencontre ça et là	Moyen
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2013	Migrateur	Trame bocagère, Cultures	Espèce de plus en plus rare mais non inféodée aux bords de Loire	Faible
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1		Migrateur	Trame bocagère, Marais et bords de milieux aquatiques riches en végétation de types roselières	Espèce non inféodée aux bords de Loire. Les grandes roselières ne sont pas très fréquentes sur le site, quelques une en ZPS	Faible
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	Do.1		Hivernant, Migrateur	Trame bocagère, Cultures	Espèce de plus en plus rare mais non inféodée aux bords de Loire	Faible
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1		Hivernant, Migrateur	Roselières et végétations de bords d'étangs	Peu d'habitats favorables en bord de Loire (plutôt étang, marais) mais espèce exceptionnelle	Faible
Chevalier combattant, Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1, Do.2	2013	Migrateur	Vasières et prairies inondées	Espèce exceptionnelle en période de migration	Inconnu
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i> Linnaeus, 1758	Do.1	2018	Migrateur	Loire et annexes aquatiques	Espèce exceptionnelle en période de migration	Faible
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2020	Migrateur	Milieus forestiers humides, bords d'eau	Faible - Pas d'habitats de nidification, dépendante des zones humides retirées	Moyen
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Do.1	2010	Migrateur	Terrains chauds et secs, pierriers	Espèce exceptionnelle en période de migration	Faible

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Dernière Obs	Nicheur certain ou potentiel, migrateur	Habitats	Commentaire (effectifs connus, tendance évolutive, localisation/menaces)	Responsabilité du site (faible, moyen, fort, inconnu) (niveau régional)
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i> (Scopoli, 1769)	Do.1	2017	Migrateur	Roselières et végétations de bords d'étangs	Peu d'habitats favorables en bord de Loire (plutôt étang, marais) mais espèce exceptionnelle	Faible
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2002	Migrateur	Eaux libres	Espèce exceptionnelle en période de migration	Faible
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus bewickii</i> (Yarrel, 1830)	Do.1	2000	Migrateur	Eaux libres	Espèce exceptionnelle en période de migration	Faible
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2017	Migrateur	Bord de Loire et eaux stagnantes	Espèce exceptionnelle en période de migration	Faible
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	Do.1	2007	Hivernant, Migrateur	Zones ouvertes variées	Espèce exceptionnelle en période de migration	Faible
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Do.1	2017	Hivernant, Migrateur	Zones rocheuses, falaises, niche parfois en ville sur les clochers	Espèce non inféodée aux bords de Loire	Faible
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Do.1	1979	Migrateur	Fourrés de genêt ou d'ajonc et landes	Espèce exceptionnelle	Faible
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i> (Güldenstädt, 1770)	Do.1	1997	Hivernant	Milieux aquatiques	Espèce exceptionnelle	Faible
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	1996	Migrateur	Roselières et végétations de bords de cours d'eau	Espèce exceptionnelle en période de migration	Faible
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2010		Falaises et versants abrupts	Espèce non inféodée aux bords de Loire	Faible
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Do.1	2017	Hivernant	Loire et annexes aquatiques, champs et prairies	Espèce assez commune sur les bords de Loire	Moyen
Grue cendrée	<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2017	Hivernant	Prairies humides, cultures	De grands rassemblements hivernaux peuvent s'observer sur les bords de Loire pour une durée plus ou moins	Fort

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Dernière Obs	Nicheur certain ou potentiel, migrateur	Habitats	Commentaire (effectifs connus, tendance évolutive, localisation/menaces)	Responsabilité du site (faible, moyen, fort, inconnu) (niveau régional)
						longue	
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i> (Pallas, 1811)	Do.1	2013	Migrateur	Eaux libres (étangs, lacs)	Espèce exceptionnelle en période de migration	Faible
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2017	Migrateur	Eaux libres et marais	Espèce exceptionnelle en période de migration	Faible
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	Do.1	2012	Hivernant, Migrateur	Zones ouvertes variées	Espèce exceptionnelle en période de migration	Faible
Milan royal	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2017	Migrateur	Bocage, zones boisées éparses	Espèce non inféodée aux bords de Loire, s'observe de temps en temps	Faible
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i> (Temminck, 1820)	Do.1	2013	Migrateur	Marais	Espèce exceptionnelle en période de migration	Faible
Pic cendré	<i>Picus canus</i> Gmelin, 1788	Do.1	1994	Migrateur	Milieux forestiers	Espèce rare ayant besoin d'étendues de forêt assez grandes et pas trop de dérangement non inféodée aux bords de Loire	Faible
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2013	Migrateur	Zones sèches buissonneuses, sableuses	Espèce exceptionnelle de passage	Faible
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	2003	Hivernant	Eaux libres	Espèce exceptionnelle	Faible
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i> (Pontoppidan, 1763)	Do.1	1997		Eaux libres	Espèce exceptionnelle	Faible
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1, Do.2, Do.3	2013	Hivernant	Zones ouvertes à végétation rase	Espèce exceptionnelle	Faible

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Dernière Obs	Nicheur certain ou potentiel, migrateur	Habitats	Commentaire (effectifs connus, tendance évolutive, localisation/menaces)	Responsabilité du site (faible, moyen, fort, inconnu) (niveau régional)
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Do.1	2011		Eaux libres peu profondes	Espèce exceptionnelle	Faible
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i> <i>(Gmelin, 1789)</i>	Do.1	2004		Marais, plans d'eau à îlots	Espèce exceptionnelle	Faible